



*Frontispice : Vue des ruines de Saint-Jacques prise depuis le sud-ouest, attribuée à Michel Victor Petit-Baltet (Troyes, 1790 - ?).  
BM Provins, fonds iconographique, 2 FIG 1, n° 9.*

*Cette vue, qui fait partie d'un lot récemment acquis par la Ville de Provins, représente la muraille sud-ouest des anciens jardins de Saint-Jacques vers 1820 ; on la comparera avec la vue n° 15 ci-après, attribuée au même auteur, qui donne à voir la partie centrale en gros plan. On reconnaît au-dessus des arcades la tour-porte carrée de l'abbaye encore en élévation et, au-devant, les restes du petit pavillon du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les chaumières au premier plan sont un simple décor imaginé, alors que la fontaine est empruntée à des dessins contemporains de la «Fontaine riante», au nord-est de Provins.*

# Quelques remarques sur les bâtiments claustraux de Saint-Jacques, de leur origine à la Révolution

L'abbaye de Saint-Jacques de Provins, qui se trouvait en ville haute, a été vendue et entièrement démolie entre 1798 et 1830<sup>1</sup>. Il s'agissait pourtant d'un monument marquant de l'histoire provinoise : après avoir été le premier hôpital (maison-Dieu), elle devint en 1157-1161 une abbaye de chanoines réguliers, transférés de Saint-Quiriace à l'endroit où se trouve aujourd'hui le collège Lelorgne, rue de Savigny, avec la protection du comte Henri le Libéral. On sait que cet épisode permit l'essor de la collégiale de Saint-Quiriace<sup>2</sup> ; mais les suites de la Révolution ont effacé le souvenir de la deuxième collégiale du Châtel et de son cloître, pourtant embellis jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Souvent évoquées par les historiens provinois, les anciennes dispositions de l'abbaye n'ont pourtant jamais jusqu'à présent fait l'objet d'une synthèse<sup>3</sup>.

Nous voudrions rendre justice à cette abbaye, en tentant – modestement – de restituer certaines dispositions des édifices disparus, ainsi que de leur histoire monumentale. Pour ces remarques qui, en l'absence de véritables fouilles pendant la construction du collège en 1968-1969, ne peuvent qu'être sommaires, on s'appuiera d'une part sur un ensemble de documents iconographiques reproduits en Annexe n° 1, d'autre part sur une série de documents d'archives transcrits en Annexe n° 2 ; une grande partie sont inédits. Pour autant, malgré nos recherches, il est possible qu'il existe actuellement encore des documents inconnus<sup>4</sup>.

## *L'emplacement de l'abbaye et les restes en élévation*

On connaît bien à Provins l'ancien emplacement des bâtiments de l'abbaye Saint-Jacques, placé au Châtel, dans une grande parcelle bordée par les murs d'enceinte au sud, et la rue de Savigny au nord, occupée aujourd'hui par le collège Lelorgne de Savigny appartenant au Conseil départemental de Seine-et-Marne (fig. 1). Il ne demeure rien en élévation de l'ancienne abbaye, et il existe peu de documentation archéologique sur les emprises autrefois construites.

des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Voir par ailleurs en bibliographie le mémoire universitaire de Valérie Abriel et Anne Maler (1995), et celui d'Aline Pichon (1991). On reviendra plus loin sur l'étude d'André Barrault (1958), très importante pour la connaissance de Saint-Jacques pendant la Contre-Réforme.

- 1 Nos remerciements vont à Olivier Lavenka, maire de Provins, pour nous avoir autorisé à visiter les parties non accessibles de l'enceinte et à Jean-François Robin, Directeur général de Provins Tourisme. Luc Duchamp, conservateur en chef du patrimoine, directeur de la Médiathèque et du Musée, nous a apporté une grande aide dans cette recherche, en mettant à notre disposition sa vaste connaissance du fonds ancien de la ville, et des monuments de celle-ci, et nous lui en sommes profondément reconnaissants.
- 2 La collégiale était, depuis la marquise de Maillé, classiquement datée d'après la séparation entre les deux communautés. Plus récemment, Arnaud Timbert a proposé de placer le commencement du chantier du chevet et du déambulatoire de la collégiale entre 1145 et 1150, sous le principat de Thibaud II, et celui du chœur dans les années 1150-1160, sous celui d'Henri I<sup>er</sup> le Libéral. Voir les travaux suivants qui renouvellent l'œuvre de la marquise concernant la collégiale : Arnaud TIMBERT, « Le déambulatoire de la collégiale Saint-Quiriace de Provins », *Bulletin monumental*, t. 162, 2004, p. 163-173 ; ID., « Le chevet de la collégiale Saint-Quiriace de Provins : l'œuvre d'Henri I<sup>er</sup> le Libéral », *Bulletin monumental*, t. 164, 2006, p. 243-260 ; Alexandra GAJEWSKI, « Le transept et la nef de la collégiale Saint-Quiriace de Provins », *Bulletin monumental*, t. 164, 2006, p. 261-270. Enfin, l'on attend l'ouvrage de François Verdier (†), *Le chapitre de Saint-Quiriace*, à paraître dans la collection Mémoires et documents de la SHAAP.
- 3 On signalera la jolie et innovante étude de Sandra Pascalis dans son mémoire de maîtrise (Sandra PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques de Provins sur l'aménagement des jardins et promenoirs de Provins. XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art des Temps Modernes, Université Paris I-Sorbonne, sous la direction de Daniel Rabreau, 1997) resté inédit, sur les jardins de Saint-Jacques et les autres jardins-promenoirs provinois

- 4 Louis Rogeron, consigne, dans ses mélanges de varia concernant Provins conservés à la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Provins (*Un peu de tout*, t. 5), un article du 21 juillet 1883 mentionnant la découverte de fragments d'un plan de 1772 figurant les terrasses sud de l'abbaye, complétés pour les bâtiments de l'abbaye par l'architecte M. Viot en 1840, qui aurait été versé à la Bibliothèque de Provins. L'architecte se serait inspiré d'autres plans plus intacts et plus complets conservés en ce lieu. 140 ans plus tard, il ne nous a pas été possible de les localiser dans le fonds ancien, malgré l'aide de Luc Duchamp, conservateur en chef.

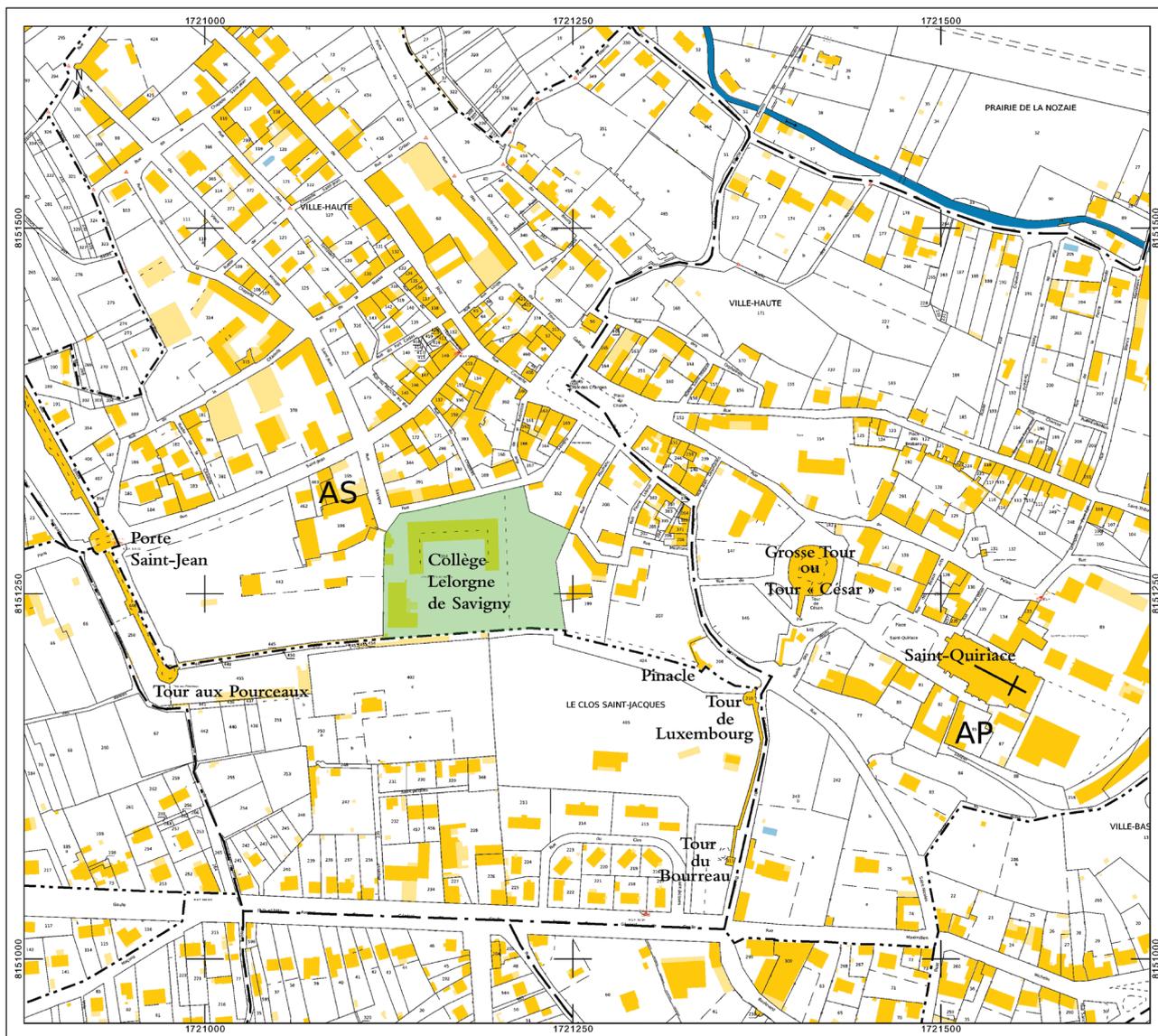


Fig. 1 : Extrait du cadastre moderne représentant le sud-ouest de la Ville haute, et l'emprise de collège Lelorgne de Savigny (parcelle 364) ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)).

Tant à l'ouest qu'à l'est, les bâtiments conventuels étaient, à la fin de l'Ancien Régime, encadrés par de vastes espaces verts, jardins, potagers et charmilles (vue n° 2, p. 38). À l'ouest, ils s'étendaient jusqu'à l'enceinte, entre la tour aux Pourceaux et la porte Saint-Jean et ne comportaient plus aucun bâtiment depuis au moins deux siècles ; à l'est, les abbés et la communauté grignotèrent petit à petit sur la ville, dès lors que l'urbanisation y déclina, et tout spécialement au XVII<sup>e</sup> siècle, détenant finalement une grande parcelle rectangulaire. La parcelle du collège inclut aujourd'hui une partie des anciens jardins orientaux ; elle a fait l'objet d'un diagnostic archéologique en 2022 sur lequel nous reviendrons<sup>5</sup>.

### *L'abbaye, de son origine jusqu'à l'institution des abbés commendataires (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*

C'est au comte Thibault II que l'on attribue, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la volonté de réformer le chapitre de Saint-Quiriace, en y introduisant une communauté de chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin<sup>6</sup>. Dès 1143, de violentes querelles de cohabitation intervinrent entre les chanoines séculiers, encore présents dans l'église, et les

5 Voir Arnaud PRIÉ, *Île-de-France, Seine-et-Marne* (77). *Provins, Collège Lelorgne, 1-3 rue de Savigny*, Inrap, mai 2022. (aimablement communiqué à l'auteur par le Service Régional d'Archéologie d'Île-de-France).

6 L'implantation des chanoines réguliers depuis l'abbaye de Soisy en Seine-et-Marne (Soisy-Bouy), n'est malheureusement pas datée par des sources directes. Voir à ce sujet les lignes très documentées de la marquise de Maille (Alette de MAILLÉ, *Provins : les monuments religieux*, Paris, Les éditions d'art et d'histoire, 1939, [rééd. Jacques Laget 1975], t. I, p. 48-50) ; voir également Michel VEISSIERE, *Une communauté canoniale au Moyen Âge. Saint-Quiriace de Provins*, Provins, SHAAP (Documents et travaux, I), 1961, p. 38 et suiv.

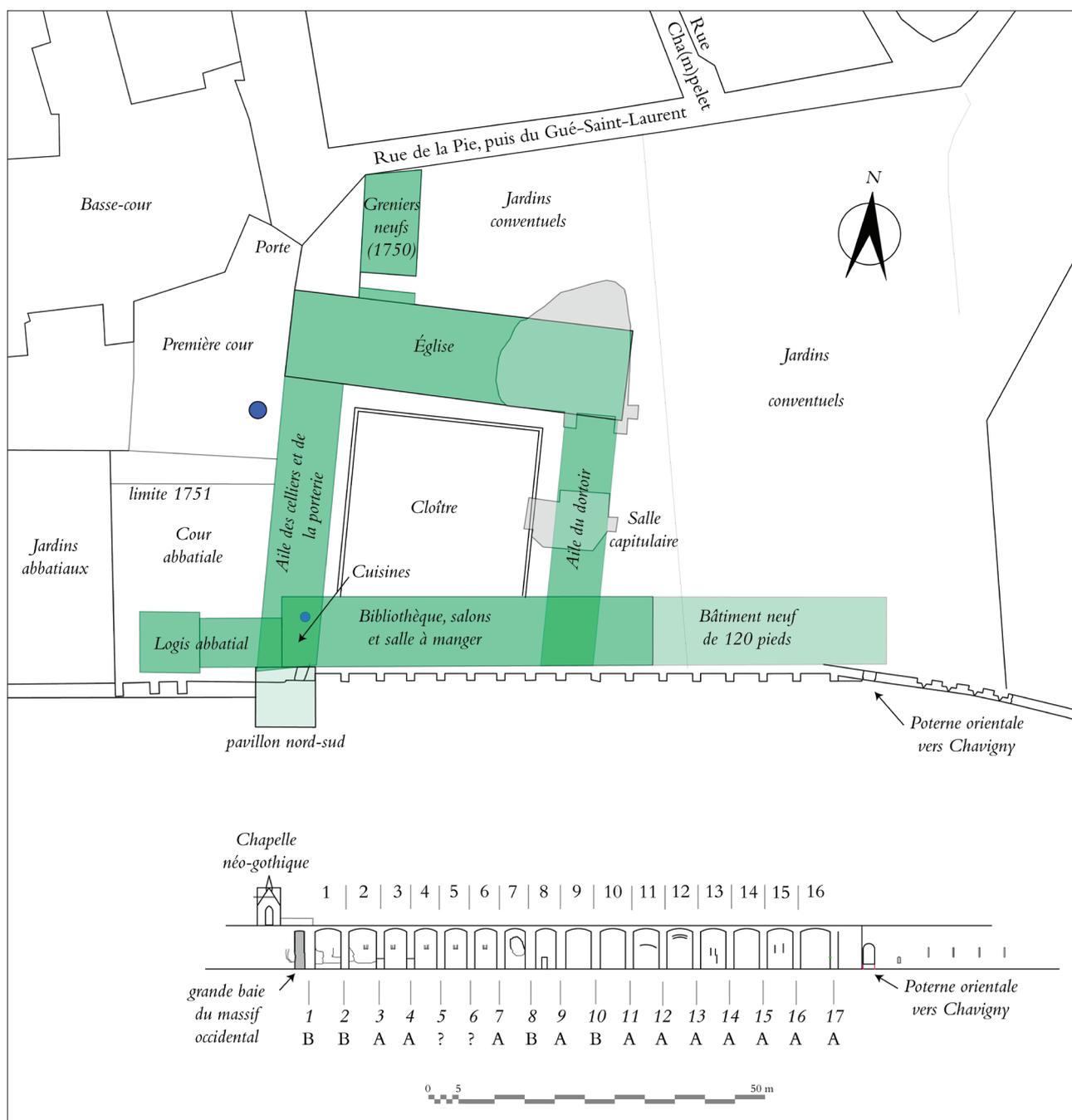


Fig. 2 : Plan schématique de l'abbaye Saint-Jacques à la Révolution et, au-dessous, schéma d'élévation de la courtine à contreforts (relevés Olivier Deforge et Jean Mesqui, dessin Jean Mesqui).

réguliers venant de l'abbaye de Soisy en Seine-et-Marne. Probablement Henri le Libéral fut-il saisi du problème dès son avènement en 1152 et, en 1157, il prit la décision de séparer les deux chapitres : il transféra le chapitre régulier dans l'ancienne maison-Dieu établie à l'ouest du Châtel. Ainsi fut fondée l'abbaye qui choisit saint Jacques pour patron, sans doute en reprenant la dédicace de la chapelle de la maison-Dieu préexistante.

Cette abbaye adopta probablement à l'origine le plan canonique des monastères cisterciens, formant

un carré de bâtiments autour du cloître (fig. 2). Au nord se trouvait l'église, exactement orientée ; à l'est devaient se trouver au rez-de-chaussée la salle capitulaire, la salle des moines et au premier le dortoir ; au sud se trouvaient normalement le chauffoir et le bâtiment du réfectoire, alors qu'à l'ouest se trouvaient les celliers. L'entrée de l'abbaye pour les visiteurs était primitivement située au nord-ouest du cloître, par une petite porte située à deux pieds (65 cm) de l'angle du contrefort de l'église.

La date de construction des bâtiments ne peut être cernée de façon exacte par les textes documentaires ; d'après le prieur Beudet, ils furent détruits entre 1160 et 1164 par un incendie dû à un feu grégeois lancé par des assiégeants<sup>7</sup>. Cette source n'est cependant pas corroborée par la documentation historique, aucun siège n'étant attesté à cette époque ; en revanche, un incendie toucha effectivement le Châtel, puisqu'Henri le Libéral le signale dans sa chartre de confirmation des foires de mai en 1164<sup>8</sup>.

D'autres incendies touchèrent l'abbaye, mais on est loin d'en avoir un catalogue. Sous l'abbé Jean de Villenauxe (1287-1300), l'église avait été endommagée par le feu et fut réparée. Sous Jean Regnodi (1374-1381), la foudre entraîna un sinistre qui consuma « *l'église, le clocher, les cloches et plusieurs maisons dépendantes de l'abbaye* ». En 1525, une bulle papale de Clément VI accorda 1 an et 30 jours d'indulgences « *a tous ceux qui contribueroient a la réédification du clocher, d'une grande partie de l'église de St Jacques et d'une partie du monastere consumez par le feu du ciel*<sup>9</sup> ».

Quelle fut la portée réelle de ces événements ? Au moins peut-on penser qu'à chaque fois, les charpentes étaient endommagées, mais on ne peut évidemment en dire plus.

## L'église

On ne possède de l'église que deux représentations, celle des vues n<sup>os</sup> 1 et 2 (p. 37-38), ainsi que le plan de son angle sud-est à l'état de ruine, grâce au cadastre napoléonien (voir plus loin fig. 14). Il s'agissait d'un édifice rectangulaire dont les gouttereaux étaient flanqués par des contreforts : le rapport de l'an VI<sup>10</sup> lui donne une longueur de 37 toises (72,11 m), mais en

fonction de la position topographique de son angle sud-est conservé et figuré dans le cadastre de 1844, l'édifice aurait débordé largement de l'emprise disponible (vue n<sup>o</sup> 5, p. 41). En revanche, une longueur de 29 toises (56,52 m) entre exactement dans l'emprise, comme ceci se confirme dans le plan parcellaire de 1967 où les limites de l'église étaient encore fossilisées (vue n<sup>o</sup> 17, p. 53), prouvant une erreur de recopie des relevés de l'architecte Tannerot en l'an VI.

Le nombre de contreforts total est incertain : la vue n<sup>o</sup> 2 en figure huit, mais l'interdistance constatée entre les deux contreforts conservés en 1844 amènerait à un total de sept. On ne peut guère compter sur la vue de Duwier (vue n<sup>o</sup> 1) pour arbitrer, car manifestement le dessinateur a simplifié son dessin et n'a représenté que trois contreforts sur la moitié ouest de l'édifice, omettant de représenter les contreforts orientaux. La copie de plan antérieur à 1750 (vue n<sup>o</sup> 3, p. 39) n'est, elle non plus, pas d'un grand apport, puisqu'elle ne représente que la moitié occidentale de l'église ; on peut supposer que le contrefort du pignon ouest coïncide avec le mur où est percée la porte du cloître, puis on voit un autre contrefort à partir duquel débute un mur formant couloir avec le gouttereau sud de l'église. Pour le gouttereau nord, le plan de la vue n<sup>o</sup> 3 donne trois contreforts, mais aucun prolongeant le pignon ouest, en contradiction avec Duwier. La vue n<sup>o</sup> 2 représente, entre ses huit contreforts, sept baies hautes en plein cintre ; Duwier donne à voir trois d'elles, géminées et inscrites dans des embrasures en plein cintre. Il est impossible de départager l'ensemble de ces informations contradictoires.

La largeur du bâtiment peut être déduite du plan parcellaire de 1967 (vue n<sup>o</sup> 17) : elle aurait été d'une quinzaine de mètres<sup>11</sup>. Selon Duwier, le pignon occidental de l'église était pourvu d'un portail à trumeau, surmonté par un triplet de baies, une fenêtre haute éclairant la charpente. Christophe Opoix nous apprend que l'église était formée d'un long et large vaisseau voûté ; fut-il voûté d'ogives, comme on pourrait l'attendre dans la Brie à cette époque, on ne peut l'affirmer<sup>12</sup>. En revanche, lors

7 BM Provins, ms. 235 : Jean BEUDET, prieur de St-Jacques (1715-1733), *Mémoire pour servir l'histoire de l'abbaye Saint-Jacques de Provins*, t. I, p. 62 : une « *pièce du cartulaire avoit pour titre procez verbal de la 1<sup>ere</sup> combustion du moustier de S<sup>t</sup> Jaque lors que le chatel fut presque tout brulé par gens qui jettoient du feu gregeois un feu volant entre l'an 1160 et 1164* ».

8 BM Provins, ms. 164. Charte publiée à de nombreuses reprises, voir en particulier Félix BOURQUELOT, *Histoire de Provins*, Provins-Paris, Lebeau/Précieux-Dumoulin-Techener, 1839-1840, t. II, p. 386-389 ; Jean MESQUI, *Provins : la fortification d'une ville au Moyen Âge*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1979, p. 189-190. Un autre incendie est signalé en 1188 par Guillaume de Nangis, qui toucha tout le Châtel : *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300...*, éd. Hercule Géraud, Paris, J. Renouard, 1843, t. I, p. 92-93.

9 BM Provins, ms. 235-236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. I, p. 211-213 ; t. II, p. 415.

10 AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237. Voir Annexe n<sup>o</sup> 2, doc. n<sup>o</sup> 2.6.

11 Une indication pourrait être donnée par la longueur du bâtiment des greniers qui est représenté au nord par Tannerot ; mais l'architecte lui donne une longueur de 15 toises (29,18 m), qui amènerait par soustraction à une largeur irréaliste pour l'église. Il est donc probable que l'architecte s'est trompé dans le report de ses relevés.

12 Le fait qu'aucune précision ne soit donnée sur le type de voûtes doit inciter à la prudence, car il aurait pu s'agir d'une

de la destruction de ses derniers restes en 1969, incorporés à un bâtiment néo-gothique, on a retrouvé des pots acoustiques dans des fragments de voûtes ; cette découverte n'a fait l'objet que d'une courte note, sans précisions topographiques<sup>13</sup>.

Avec son plan rectangulaire sans transept ni différenciation d'un chevet, sans bas-côtés ni déambulatoire, l'église n'est pas sans exprimer une certaine austérité que l'on retrouve quelques décennies plus tard dans les églises des frères mineurs ; son ordonnance est toute cistercienne dans son esprit, comme le prouve la façade occidentale, éclairée par son triplet de baies si caractéristique de cette architecture. Bien qu'il faille se garder de bâtir des théories sur des conjectures, il est intéressant de noter que suivant les dernières hypothèses, le déambulatoire et le chevet plat de Saint-Quiriace, tout empreints de sobriété, sont attribués à Thibault II et son conseiller Bernard de Clairvaux, alors que l'architecture somptueuse du chœur l'est à Henri le Libéral, après 1152, lorsque se préparait la séparation entre les communautés des réguliers et des séculiers. N'est-ce pas à un souhait de réformisme manifesté par les chanoines réguliers lorsqu'ils s'émancipèrent, que l'on doit ce caractère finalement assez antinomique entre les deux édifices construits sous Henri I<sup>er</sup> ?

Un document de 1856 signale que sous l'église existaient deux caves servant alors de magasin et de resserre<sup>14</sup> ; elles ne semblent pas avoir été repérées lors de la construction du collège, aussi est-il vraisemblable qu'il s'agissait des greniers situés au nord, construits au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### La salle capitulaire et le cloître

La seule représentation en plan que l'on a du cloître est celle donnée par l'extrait de plan antérieur à 1750 (vue n° 3). Elle est malheureusement partielle, mais elle figure des galeries de 2,30 m de large environ, bordées côté préau par un mur bahut supportant les paires de colonnettes qui recevaient les voûtes du passage. Dans ce plan, la clôture était accessible de l'extérieur par une porte assez étroite située près

voûte en lambris, ou d'une voûte en plâtre tardive. Ceci est cependant démenti par la présence de pots acoustiques.

13 Claude BOISSET, « La vie du Musée », *Provins et sa région. Bulletin de la SHAAP*, n° 123, 1969, p. 33 ; ID., « Découvertes fortuites », *Provins et sa région. Bulletin de la SHAAP*, n° 124, 1970, p. 90.

14 *Feuille de Provins*, n° 33, 16 août 1856, p. 2-3 : « deux grandes voûtes servant de magasin et de resserre, sous l'ancienne église de l'abbaye » (signalé par Olivier Deforge dans A. PRIÉ, *Île-de-France, op. cit.*).

de l'angle sud-ouest de l'église, ce qui garantit que le plan est antérieur à 1750. La vue d'oiseau du XVII<sup>e</sup> siècle figure de façon très schématique les colonnettes de la galerie occidentale.

Quatre dessins lithographiés des années 1820-30 représentent les ultimes vestiges de la galerie de cloître orientale, ainsi que l'intérieur de la salle capitulaire (vues n°s 8, 9, 12, 13, p.44-49). Ceux-ci demeurent apparemment en (faible) élévation après la destruction de tout le reste des bâtiments, puisqu'ils sont figurés sur le cadastre de 1844 (voir plus loin fig. 14). Le dessin d'Auguste Xavier Leprince représente la porte de la salle capitulaire sur le cloître vue depuis l'ouest, encadrée par deux baies ogivales ; on distingue dans la pénombre à l'arrière l'une des colonnes – il devait y en avoir deux – supportant les doubleaux de la salle capitulaire ; celle-ci devait être couverte de six voûtes d'arêtes. La galerie de cloître elle-même, dominée en fond d'image par la tour César et le dôme de Saint-Quiriace, était primitivement voûtée d'ogives qui retombaient côté préau sur les colonnettes figurées dans le plan de la vue n° 3 ; l'architecte Tannerot précisait dans son rapport qu'elles avaient 18 pouces de diamètre, soit une cinquantaine de centimètres, ce qui paraît excessif, et ne pouvait concerner que les colonnettes géminées ou triplées des supports.

Il ne restait plus en 1822 que les arcs formerets des voûtes d'ogives qui retombaient sur des culots gothiques. Sous une arcade ogivale, dans la première travée au sud de la salle capitulaire, s'ouvrait une porte basse en plein cintre encadrée de briques et surmontée de deux arcs de décharge du même matériau, conduisant dans l'intérieur de l'aile orientale. Lorsque Du Sommerard fit réaliser ces dessins, en 1822, un four à chaux avait été installé dans le cloître, et l'on y incinérât toutes les pierres pour les transformer en chaux, ce qui conduisait l'auteur à louer avec une dérision grinçante, « l'excellente spéculation du propriétaire actuel, qui a trouvé le moyen de faire servir une partie de cet édifice à l'anéantissement absolu du reste<sup>15</sup> ».

15 Luc Duchamp a interprété la petite porte en plein cintre encadrée de briques comme la gueule de ce four à chaux (Olivier DEFORGE, Luc DUCHAMP, Patrice TRIPÉ, avec la collaboration de Thomas LACOMME, *Provins à l'aquarelle, un siècle d'histoire et d'archéologie monumentale, 1810-1910*, Provins, SHAAP [Documents et travaux, XXII], 2019, p. 99). On laissera cette question ouverte, Du Sommerard intitulait cette image « vue des ruines de l'abbaye depuis le four à chaux » (nous soulignons).

Les vues d'Isidore Laurent Deroy et de Jean Bernard, prises depuis l'est, représentaient l'intérieur de la salle capitulaire, en direction de la porte sur le cloître encadrée par ses deux baies ; les artistes représentèrent l'une des deux colonnes et son joli chapiteau sur lesquels retombent quatre doubleaux, l'autre colonne ayant disparu à l'époque. Jean Bernard notait tristement en 1830 : « Cette salle n'existe plus. C'était un des derniers restes de cette belle abbaye ; encore ont-ils été entièrement détruits tandis que nous étions sur les lieux ». En arrière-plan, les artistes ont figuré les restes d'une galerie de cloître en cours de destruction.

D'après Rivot, la dénivellation entre le sol du cloître et le chœur nécessitait la présence de dix marches prises à l'intérieur de l'église, que Michel Guignace fit supprimer en perçant une nouvelle porte<sup>16</sup>. On a peine à restituer par la pensée ce raccord bizarre, car la déclivité du terrain aurait dû conduire à ce que le cloître soit plus bas, mais dix marches représentent une hauteur de 1,80 à 2 m, ce qui paraît considérable, et dans ces conditions on ne voit pas comment un nouveau percement du mur gouttereau pouvait éviter qu'il y ait un escalier, à moins que celui-ci n'ait été reporté dans le cloître.

### L'aile méridionale

L'aile méridionale bordait la muraille sud d'enceinte – c'est en tout cas ce qui résulte des étapes suivantes de l'abbaye. On distingue, dans cette longue muraille, trois sections bien distinctes (voir plus loin fig. 14,17) : la section centrale qui appartenait à Saint-Jacques, est constituée d'un long mur à contreforts. Elle est encadrée par deux hautes courtines percées de quelques archères rejoignant à l'est la tour du Pinnacle et à l'ouest la tour des Pourceaux. La présence, dans cette partie centrale, de cinq ou six petites fenêtres rectangulaires encadrées de larges ébrasements plats (arcades 2 à 6 certainement, arcade 7 probablement) est le témoignage de l'existence d'un bâtiment médiéval accolé à la courtine qui faisait partie de cette aile (fig. 3).

La base des petites fenêtres se trouve environ à 126,43 m NGF, ce qui permet de penser que le sol originel de la salle correspondant à ces fenêtres est situé entre 124 et 125 m. Il est vraisemblable que l'on serait ici à un niveau situé au-dessous de celui du cloître ; encore doit-on rester prudent, car le

16 Voir Annexe n° 2, doc. n° 2.5.4.



Fig. 3 : Mur méridional, arcade 2, vue d'une fenêtre rectangulaire à encadrement chanfreiné.  
Cliché : Olivier Deforge, 2008, avant l'installation des apprentis.

niveau originel de celui-ci n'est pas connu. On peut penser que des fouilles dans cette zone révéleraient des structures anciennes, même si le texte de Pierre Claude Rivot montre qu'il était remblayé au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'on le vida pour faire de nouvelles cuisines<sup>17</sup>. En tout cas, la vue de Duwert de 1612 (vue n° 1, p. 37) semble ne représenter qu'une petite maison de ce côté ; mais elle n'est pas nécessairement révélatrice de l'état médiéval, d'autant que les différents événements de la Ligue touchèrent fortement la ville haute.

Ce long mur certainement médiéval a fait l'objet de multiples interventions, qu'il s'agisse de réparations ou de percements, ou de rebouchages (fig. 4) ; il est aujourd'hui en bonne partie masqué par un toit en tôle ondulée translucide, et les parties non masquées sont cachées par les accessoires du spectacle équestre installé sous l'enceinte, et par la végétation dans les parties hautes<sup>18</sup>. Il est soutenu

17 Voir Annexe n° 2, doc. n° 2.5.11.

18 Nous remercions ici Paule et Laurent Audureau, gérants de l'entreprise Equestrio, pour leur sympathique accueil et leur accompagnement à la découverte de ce mur.

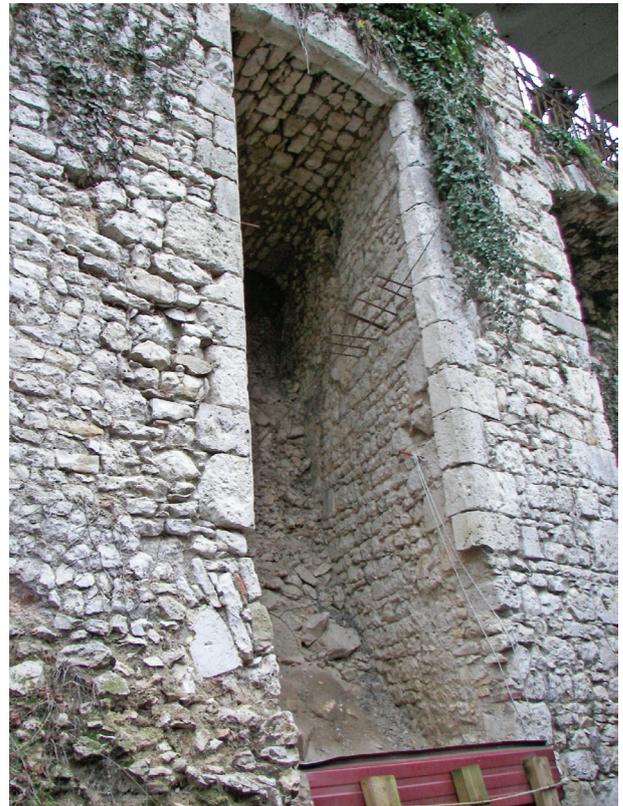


*Fig. 4 : Mur méridional, arcades 13 à 16 vues de l'est. Cliché : Thomas Clouet, 2023. Tous les contreforts sont de type A, marqués de glacis, et d'une facture médiévale. Les arcades sommant les contreforts ont été construites sous Michel Guignace à la fin des années 1760.*

par 17 contreforts<sup>19</sup> ; onze d'entre eux présentent un aspect incontestablement médiéval, marqué par des retraits en glacis, et un bon liaisonnement avec la muraille (voir fig. 3, contreforts de type A). Quatre contreforts, dépourvus de glacis, semblent seulement collés contre la muraille, ou cohérents avec des zones remaniées (fig. 3, contreforts de type B) ; enfin deux contreforts ne sont pas caractérisables en raison de l'encombrement. On décèle dans certaines reprises des éléments de remploi : ainsi dans le pilier 1, on trouve des claveaux, des coussinets et des éléments de piédroits chanfreinés, alors que dans une zone de réfection de l'arcade 7, on peut voir des éléments de pierres à colonnettes.

<sup>19</sup> Nous comptons ici comme contrefort la jambe droite du massif bordant l'arcade n° 1. Le dix-septième contrefort, à l'est, est en partie masqué par un élargissement intervenu au XVIII<sup>e</sup> siècle pour créer le balcon sud. On ne peut malheureusement pas se fonder sur les vues anciennes (vues nos 1-2, p. 37-38), pour dénombrer les contreforts originaux ; il ne semble pas que les dessinateurs aient attaché une importance à l'exactitude de leur nombre.

Le premier contrefort à l'ouest, du type B, se révèle tout à fait particulier : il délimite, en effet, une très haute baie chanfreinée d'apparence médiévale même si le contrefort n'est pas lié à la maçonnerie (fig. 5). Aujourd'hui inaccessible intérieurement pour des raisons de sécurité, elle est large d'un peu plus de 1,5 m et couverte d'un arc surbaissé, qui culmine à 6,3 m de hauteur par rapport au sol extérieur. Les tableaux de la baie, appareillés au-dessus d'une hauteur de 2,7 m, sont des piédroits compatibles avec un volet ou une porte ; au-dessous, il semble qu'ils aient été arrachés et remplacés par un mauvais blocage. Derrière la baie apparaissent les parois latérales d'un haut couloir biais de direction nord-est traversant la muraille, voûté en berceau surbaissé, d'une profondeur équivalente à celle de la courtine augmentée du contrefort ; il est aujourd'hui rempli d'éboulis provenant de la terrasse supérieure, qui empêchent de discerner ce qui est en profondeur. Il semble que les piédroits de la baie comportent des remplois ; ses parois montrent des remaniements, mais on ne peut trouver d'explication satisfaisante à la présence de la baie – on y reviendra en évoquant le pavillon nord-sud.



*Fig. 5 : Le massif occidental du mur à contreforts, avec sa haute baie. Cliché : Olivier Deforge, 2008. La baie était alors entièrement dégagée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en raison des appentis accolés à la courtine.*



*Fig. 6 : Vue de certains éléments en remploi dans la chapelle néo-gothique. Cliché : Olivier Deforge, 2008.*

Bien que ce massif occidental ne soit pas contemporain du mur à contreforts originel, il paraît cependant médiéval, le couverture de la baie par un arc segmentaire très plat paraissant plutôt tardif.

### **Restes architecturaux et datation**

Il resterait à mentionner, pour être exhaustif, quelques éléments architecturaux sculptés, dont les plus marquants sont des remplois à l'intérieur d'une petite chapelle néo-gothique construite au XIX<sup>e</sup> siècle sur la courtine, au sud-est. Cet édicule de 4 m sur 4 s'ouvre vers l'est par une porte de style troubadour, qui utilise cependant deux bases à colonnette torique

dotées d'une longue griffe et au moins deux pierres les prolongeant vers le haut ; il s'agit donc des restes d'une porte remployée ici. Au-dessus de l'entrée, on voit un joli chapiteau, inséré en diagonale dans le tympan ; orné de feuilles plates d'acanthé, il possède à sa base un rang de perles, au-dessus d'une partie restaurée en plâtre. Enfin, à l'intérieur, subsistent deux chapiteaux d'angle dont l'abaque semble avoir été refait, mais parfaitement authentiques ; tous deux portent des feuilles d'acanthé, l'un avec des feuilles recourbées qui annoncent des crochets. Les colonnettes qui les supportaient ont été volées, alors que la voûte d'ogives qu'ils portent est en plâtre.

Cet ensemble (fig. 6), qui ne peut provenir que des restes de Saint-Jacques, constitue un beau spécimen de la sculpture du premier âge gothique ; il est contemporain de la création de l'abbaye après 1157. On espère qu'il pourra être sauvegardé et mis en valeur, même s'il est impossible de savoir d'où il provenait, de l'église ou du cloître. On ne peut manquer de le mettre en relation avec les représentations du chapiteau de la salle capitulaire faites par Deroy et Bernard, dont la facture paraît contemporaine de la sculpture de Saint-Quiriace et du palais comtal ; celles-ci sont en contradiction avec la représentation qu'en a donné Alexis Naudot, qui figurait dans un dessin lithographié par lui-même un chapiteau à corbeille octogonale coutumier dans la construction civile provinoise du XIII<sup>e</sup> siècle (vue n° 14, p. 50).

Un autre élément, conservé à l'Hôtel de Savigny, pourrait provenir de Saint-Jacques (fig. 7) : il s'agit d'une triple colonnette plus tardive que les éléments décrits plus hauts, puisque la sculpture des chapiteaux permet de l'attribuer après 1230<sup>20</sup>.



*Fig. 7 : Support à trois colonnettes conservé à l'Hôtel de Savigny, provenant sans doute du cloître de Saint-Jacques. Cliché : Olivier Deforge, 2008.*

Elle aussi est hors de son contexte, et ne peut être rattachée à aucun bâtiment précis.

Reste enfin le dessin de la galerie de cloître par Leprince (vue n° 8, p. 44), et sa copie réalisée par Alexis Naudot (vue n° 13, p. 49) : toutes deux s'accordent avec une architecture gothique déjà avancée, comme semblent l'indiquer les profils des ogives ou le style des chapiteaux. Mais on ne peut se baser sur ces illustrations pour une analyse d'histoire de l'art, car leur objectif était tout sauf archéologique.

### **La poterne au sud-est**

L'examen de l'enceinte méridionale révèle plus à l'est un autre élément médiéval important, percé dans la section adjacente à celle des contreforts : il s'agit d'une ancienne porte en plein cintre, murée aujourd'hui, large de 1,9 m, située au sud-est des anciens bâtiments de l'abbaye (fig. 8). Cette poterne, contemporaine de la muraille, a été en usage de façon discontinue jusqu'à l'époque moderne, où elle a été surbaissée pour que son seuil soit au niveau de la terrasse extérieure ; les piédroits de pierre de Provins ont été prolongés vers le bas en briques industrielles.



*Fig. 8 : La poterne vers Chavigny, aujourd'hui murée. Cliché : Thomas Clouet, 2023.*

20 Repérée par Olivier Deforge.

On peut sans doute identifier cette ouverture à la porte donnant accès au lieu-dit de Chavigny, où se trouvaient des vignes et une fontaine signalée dès 1282<sup>21</sup>. Selon Rivot, cette dernière avait été comblée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle fut retrouvée et remise en service par le prieur Guignace après 1750, et se trouvait au flanc du coteau, légèrement à l'est de Saint-Jacques<sup>22</sup>. Il est certain que la porte identifiée ici eut la même fonction que la « *porte de Chavigny* » mentionnée en 1159, puis à nouveau en 1164 en tant que « *nouvelle porte de Chavigny* », mais on n'aura garde de les confondre car l'enceinte des années 1160 n'avait peut-être pas le même tracé que l'enceinte actuelle<sup>23</sup>.

Cette poterne avait été murée dès le début de la guerre de Cent ans ; en 1351 l'abbé et les chanoines la démurèrent pour accéder à la vigne de Chavigny, ce qui leur valut un procès intenté par le procureur

du roi, probablement soucieux de l'intégrité de la fortification. Ils eurent néanmoins gain de cause<sup>24</sup>. On trouve mention de la poterne dans le récit fait par Rivot des mérites du prieur Michel Guignace<sup>25</sup> ; elle faisait face intérieurement à un jardin qu'on fouilla jusqu'à 12 pieds de profondeur (3,90 m) lors de la construction du nouveau bâtiment oriental, et où l'on trouva quantité d'os humains – ce qui fit considérer l'emplacement comme le cimetière de la première maison-Dieu.

La poterne desservait à l'origine la rue du Champelet qui bordait à l'est les bâtiments de l'abbaye, comme l'indique un texte de 1524<sup>26</sup> ; la moitié sud de cette rue fut aliénée et incorporée dans les jardins de l'abbaye. Il semble donc que la poterne, à l'origine publique, fut « *privatisée* » avant le XVIII<sup>e</sup> siècle ; elle n'est pas figurée dans la vue d'oiseau (vue n° 2).

### L'abbaye de Saint-Jacques et les enceintes médiévales de Provins

La configuration de l'abbaye médiévale fut, comme on le voit, intimement liée aux fortifications méridionale et orientale de Provins. Beaucoup d'historiens ont abordé la question dans l'étude des tracés de ces fortifications ou du périmètre des foires<sup>27</sup>. Il est intéressant de repartir d'un autre angle, ciblé sur l'abbaye, maintenant que nous avons évalué les restes encore visibles.

Le premier document concernant l'emprise topographique de Saint-Jacques est la charte d'Henri le Libéral confirmant et augmentant ses biens. Le comte y accordait la liberté de tout cens, coutume, justice, exaction et violence à l'abbaye sur « *tout ce qui est contenu entre les nouveaux et les vieux murs, de la porte de la prison à la porte de Chavigny, jusqu'à l'église Saint-Jacques* »<sup>28</sup>. Deux ans plus tard, un des officiers du comte s'empara par force du revenu de la

21 Vente par Garnier de Beauvais à Marguerite la Dodée en août 1282 d'une « *pièce de vigne scise devant la posterne de St-Jacques par laquelle on va à la fontaine de Chavigny* » (AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de St-Jacques de Provins qui ont été trouvez dans les armoires de la chambre du Thresor en l'année 1690 par le P. Pion procureur*, p. 104 ; signalé également dans BM Provins, ms. 235 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. I, p. 112, à la date fautive de 1243).

22 BM Provins, ms. 98 : Pierre-Claude RIVOT (1702-1784), *Histoire de la ville de Provins*, t. III : *Histoire ecclésiastique*, p. 615 (Annexe n°2, doc. n° 2.5.1). Voir aussi BM Provins, ms. 107 : Pierre YTHIER, dernier doyen de Saint-Quiriace (1738-1809), *Histoire civile de Provins*, t. IV, p. 34-38, les deux chapitres que le chanoine consacre (en recopiant Rivot) successivement à la fontaine de Chavigny et à la fontaine Guignace. La première fut retrouvée et décombrée en 1750. D'après Rivot, en 1675, une pièce de terre était localisée « *près la fontaine de Chavigny au lieu-dit le Petit Châtel* », qui se situait devant le Pinnacle à l'est de Saint-Jacques. Cette fontaine semble s'être perdue, à moins qu'elle n'ait été détournée vers la fontaine et le lavoir de la Tour du Bourreau.

23 Sur la porte de Chavigny signalée à partir de 1157 jusqu'en 1225, voir J. MESQUI, *Provins, op. cit.*, 1979, p. 15. L'identification de la poterne à la porte donnant sur le lieu-dit de Chavigny est proposée également par les auteurs du rapport de diagnostic 2022 (A. PRIÉ, *Île-de-France, op. cit.*). On reviendra ultérieurement sur la question des tracés d'enceintes dans cette zone, car elle est complexe. François Verdier localise également la porte dans cette zone (François VERDIER, *L'aristocratie de Provins à la fin du XI<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Milon le Bréban, chambrier des comtes de Champagne, bouteiller de l'empereur de Constantinople*, Provins, SHAAP [Documents et travaux, XXI], 2016) ; ID., « L'orme de Chavigny », *Bulletin de la SHAAP*, n° 173, 2019, p. 7-10) ; en revanche, on ne suivra pas son opinion selon laquelle cette porte aurait ouvert sur un hypothétique grand chemin de Bray et de Sens – pas plus d'ailleurs que la porte Hodois. On ne peut non plus affirmer à sa suite que Mathieu Mocery « *tenait la porte de Chavigny* » à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle en prenant prétexte de la liberté de la « *maison de Mathieu de la Porte* » (signalée dans Marie-Thérèse MORLET et Marianne MULON, *Le censier de l'Hôtel-Dieu de Provins*, Paris, s. n., 1976, n° 133), car ce Mathieu n'a aucune raison de coïncider avec Mocery, et que la porte n'a pas de raison de désigner la porte de Chavigny : il existait, en effet, une famille de la Porte à Provins, représentée au moins par Garnier et son fils Anseau (voir BM Provins, ms. 85, n° 1).

24 BM Provins, ms. 235 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. I, p. 169-171.

25 Annexe n° 2, doc. n° 2.5.16.

26 BM Provins, ms. 235 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. I, p. 413-414 : « *la rue Champelet par laquelle on descend de devant la dite église [St-Jacques] à la muraille du chatel* ».

27 Elizabeth CHAPIN, *Les villes de foires de Champagne des origines au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1937, p. 35-48 ; J. MESQUI, *Provins, op. cit.*, p. 13-17 ; F. VERDIER, *L'aristocratie, op. cit.*, p. 25-28 ; ID., « L'orme », art. cit.

28 « *quicquid a porta carceris usque ad portam Chaviniaci infra novos et veteres muros continetur usque ad præfatam ecclesiam Sancti Jacobi* » (*Gallia Christiana...*, t. XII, Paris, Imp. royale, 1770, Instr., p. 43 C-44 ; Michel VEISSIÈRE, *Une communauté canoniale au Moyen Âge. Saint-Quiriace de Provins*, Provins, SHAAP [Documents et travaux, I], 1961, p. 231-232 ; J. MESQUI, *Provins, op. cit.*, p. 188a).

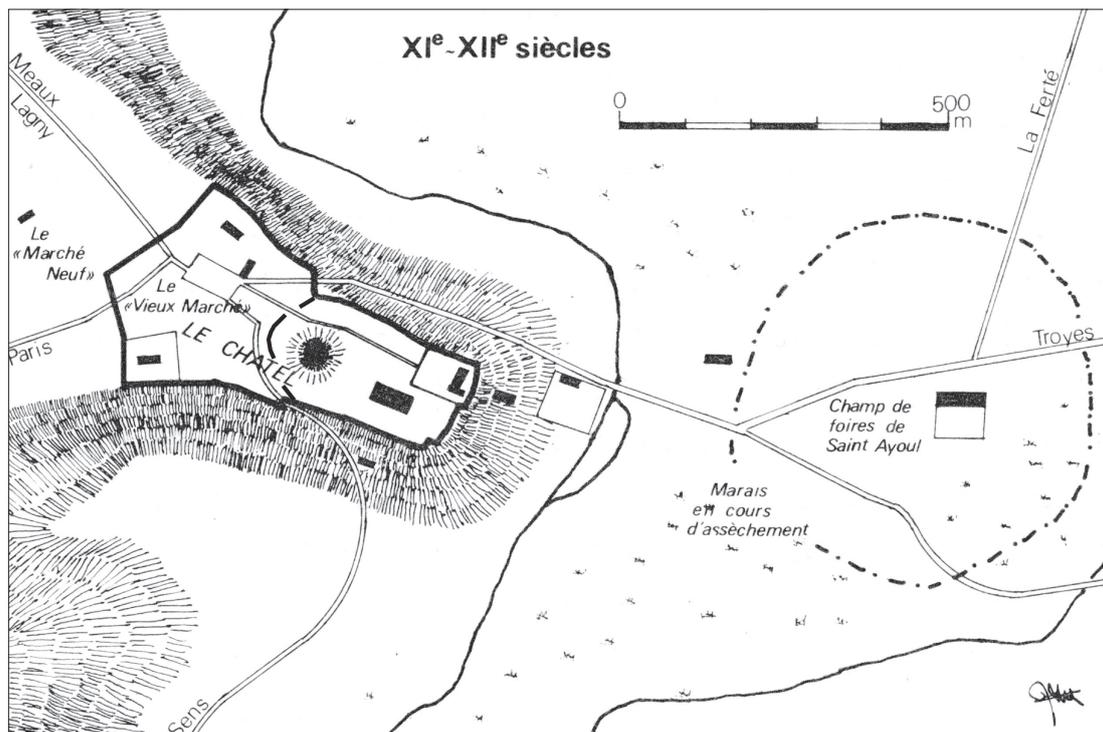


Fig. 9 : Tracés schématiques des « vieux murs » (à l'est) et des « nouveaux murs » (à l'ouest) (Jean MESQUI, *Provins : la fortification d'une ville au Moyen Âge*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1979). Ce plan n'a aucune prétention à l'exactitude archéologique.

taxe sur le pesage des marchandises à l'intérieur de l'enclos (« pourpris ») de l'église Saint-Jacques, ainsi que du tonlieu de la Friperie, c'est-à-dire le revenu de la taxe sur la vente et l'achat de fripes dans la rue du Champelet. Le comte, lui donnant tort, rappela les termes de sa charte de 1159, précisant que toutes les activités commerciales et les locations de maisons dépendant de Saint-Jacques étaient affranchies de taxes quelconques, et que tout officier contrevenant à ces règles dans le domaine propre et la censive de Saint-Jacques, c'est-à-dire rue du Champelet et rue Saint-Jean, serait mis à l'amende à la discrétion de l'abbé<sup>29</sup>.

Il résulte de ceci que la totalité du pourpris occupé à partir de 1157 par Saint-Jacques n'était primitivement pas libre de taxes, et qu'en 1161, l'officier comtal tenta un coup de force en ignorant la charte de 1159 qui l'exemptait. Il était d'autant moins libre fiscalement que les propriétés de Saint-Jacques se trouvaient en dehors de la zone définie comme limite pour la foire de mai par Henri le Libéral. Ce dernier les rappela en 1164 : il traçait deux lignes, l'une ouest-est partant de la tour « d'un certain Girard<sup>30</sup> » et des maisons de

Pierre Bursaud et d'Anseau le Gras conduisant par la rue menant à la vieille porte de Jouy à travers le Bourg neuf jusqu'à l'église Notre-Dame du Châtel ; l'autre nord-sud, partant de la même tour, passant par une rue rejoignant la rue Saint-Jean, et de là depuis la maison de Richard de Verdun jusqu'à la « nouvelle porte de Chavigny devant la prison à travers le Champelet<sup>31</sup> ». Toute la zone délimitée par ces deux lignes et comprise entre les vieux et nouveaux murs était éligible à accueillir les marchands de la foire de mai.

Nous ne reviendrons pas sur l'interprétation topographique des vieux et nouveaux murs que nous avons faite en 1979, malgré certaines critiques qui ont pu être faites depuis ; selon cette hypothèse, les « vieux murs » délimitaient le *castrum* primitif, encerclant la tour maîtresse comtale, et les « nouveaux murs » une enceinte formant un coin vers l'ouest sur le plateau (fig. 9). Il faudrait des découvertes archéologiques significatives pour proposer d'autres hypothèses, et les interprétations documentaires demeurent fragiles, quelles qu'elles soient, y-compris celle développée ici<sup>32</sup>.

29 Voir J. MESQUI, *Provins*, op. cit., p. 188b-189a.

30 « *siquidem Girardi* ». Girard fut sénéchal dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, probablement au service des comtes de Blois puis de Champagne (témoin en 1085 d'une charte en faveur de l'abbaye de Pontlevoy, Loir-et-Cher, Arch. dép. Loir-et-Cher, 17 H 1 n° 5, publiée en ligne, au 14/04/2023, sur <http://telma.irht.cnrs.fr/outils/originaux/charte2305/>).

Il est cité sous le titre de sénéchal dans la charte de 1137 relative aux foires Saint-Martin (J. MESQUI, *Provins*, op. cit., p. 187a).

31 Voir *ibid.*, p. 189 ; F. VERDIER, *L'aristocratie*, op. cit. ; ID., « L'orme », art. cit.

32 François Verdier a tenté de montrer (F. VERDIER, *L'aristocratie*, op. cit., p. 25-30), que les « vieux murs » cités dans ces actes correspondent au tracé de la première

Dans cette hypothèse, la limite occidentale de l'abbaye était déterminée par le tracé de l'enceinte intermédiaire, les « *nouveaux murs*<sup>33</sup> » ; aussi ne s'attardera-t-on pas sur elle, l'enceinte ayant irrémédiablement disparu. En revanche, la limite orientale était clairement déterminée par la rue traversant le Champelet, qui prolongeait comme nous l'avons vu plus haut l'actuelle rue Chapelet, la porte de la prison et la porte de Chavigny qui en était proche.

L'installation de l'abbaye dut avoir des répercussions importantes sur l'environnement direct – la maison-Dieu primitive qu'elle remplaçait ne devait guère dépasser en taille l'actuel caveau du Saint-Esprit. Il est extrêmement probable que les chanoines réguliers se dotèrent rapidement des bâtiments claustraux qui convenaient à leur état – ils avaient suffisamment souffert de leur cohabitation avec les chanoines séculiers dans une église trop petite.

Il est donc probable que les chanoines projetèrent dès l'origine un ensemble claustral complet, de forme approximativement carrée, comme on le voit aujourd'hui, et que le mur à contreforts, identifié comme médiéval, date de l'époque de fondation de l'abbaye, ou des décennies suivantes<sup>34</sup>. Si l'on part de ce postulat, alors une muraille dut exister au nord-est de cette courtine à contreforts pour délimiter l'abbaye et son micro-territoire tel qu'Henri le Libéral le définit ; mais il faut souligner qu'aucune preuve archéologique n'en existe.

---

enceinte dont l'hypothèse avait été faite par André Jorré (André JORRÉ, « Les remparts disparus de la première enceinte médiévale de la ville de Provins au début du XII<sup>e</sup> siècle », *Provins et sa région, Bulletin de la SHAAP*, vol. 123, 1969, p. 96), qui les considérait comme les « *nouveaux murs* », ce que j'avais confirmé en 1979 (J. MESQUI, *Provins, op. cit.*). Il propose en conséquence que les « *nouveaux murs* » furent le tracé de l'enceinte actuelle, ou celui d'une enceinte intermédiaire. Cette hypothèse se heurte de front avec la définition de la zone des foires de mai en 1164, qui se réduirait alors à une bande de terrain insignifiante.

33 On ne répètera jamais assez que l'emploi des adjectifs « *vieux et nouveaux* » a valeur relative, et non absolue, comme le prouve, peut-être caricaturalement, le pont Neuf de Paris ! S'il existait à Provins deux lignes de murailles chronologiquement distinctes, naturellement on appellerait la première les « *vieux murs* » et la seconde les « *nouveaux murs* », tant que l'une et l'autre restaient en élévation et visibles par la population.

34 Sans doute cette considération a-t-elle conduit François Verdier (F. VERDIER, « L'orme », art. cit.), à proposer une nouvelle hypothèse par rapport à son livre de 2016 : les « *vieux et nouveaux murs* » désigneraient deux lignes de défenses méridionales échelonnées au sud en bordure de plateau, les chanoines réguliers recevant les terres gagnées entre ces deux enceintes. Mais, ici encore, cette proposition n'est pas cohérente topographiquement avec la définition de la zone des foires de mai en 1164.

## La question de la porte de la prison

On vient de le voir, une prison (*carcer*) est signalée dans les textes de 1159 et 1164 par sa porte ; la porte de Chavigny se trouvait à proximité. On ne cherchera pas à déterminer sa position, mais plutôt à essayer de comprendre ce que fut cette prison. En effet, il ne peut s'agir de la prison comtale, car elle se serait trouvée dans le *castrum*, probablement dans la tour maîtresse qui fut plus tard appelée « *tour aux prisonniers* ». Dès lors, il ne peut s'agir que de la prison d'une justice seigneuriale, voire ecclésiastique ; de laquelle aurait-il pu s'agir, dans ce quartier, sinon de celle de Saint-Jacques ? Or le droit canon prévoyait, pour les fautes graves des chanoines, qu'ils puissent être emprisonnés, la grande question, dans le cas des chapitres, étant de savoir si cette justice dépendait du chapitre et de l'abbé eux-mêmes, ou de l'archevêque de Sens. L'*Inventaire des titres de Saint-Jacques* dressé en 1693 recensait un certain nombre d'actes faisant état des procès entre l'abbé et l'archevêque au sujet de la juridiction de l'un et de l'autre : on songera ainsi à un procès entre l'archevêque Guillaume et le chapitre à propos d'un des chanoines prisonnier en 1344-1345<sup>35</sup>.

On peut donc proposer que la prison mentionnée en 1159 et 1164 était la prison de Saint-Jacques, tant pour incarcérer les chanoines coupables de graves fautes, que les justiciables laïcs se trouvant à l'intérieur du « *pourpris* » de l'abbaye<sup>36</sup>.

## Le logis abbatial de Guillaume de la Chesnaye (1557-1558)

Il faut sauter trois siècles pour avoir de nouveau des informations documentaires positives sur les bâtiments de l'abbaye. Celle-ci était passée dans le régime de la commende à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, avec la nomination comme abbés de personnalités extérieures à la communauté. Selon Rivot, un des abbés commendataires, Jean Raguier

35 AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 11.

36 À propos des prisons d'abbayes, voir en particulier Sidonie BOCHATON, « La «tour des prisons» de l'abbaye d'Abondance. Un espace carcéral au sein du carré claustral », dans *Les espaces carcéraux au Moyen Âge*, dir. Martine CHARGANT, Élisabeth LUSSET, Mathieu VIVAS, Bordeaux, Ausonius éd. (PrimaLun@ 15), 2021, p. 75-88 (prison d'abbaye d'Abondance) ; Juliette ROLLIER-HANSELMANN, Camille COLOMB et Gaëlle FERDEK, « L'abbaye de Cluny : étude la façade gothique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre – BUCEMA*, vol. 15, 2011, en ligne : <http://journals.openedition.org/cem/11974> (consulté le 28 avril 2023), n° 32 (cachot de l'abbaye de Cluny).

(1515-1548) qui fut également évêque de Troyes, fit élever un haut colombier de pied (c'est-à-dire bâti sur un rez-de-chaussée) marqué de ses armes à côté de l'entrée du cloître (fig. 10) ; il n'est pas figuré sur la vue d'oiseau (vue n° 2, p. 38), probablement parce qu'il aurait constitué un masque gênant pour le dessinateur, mais n'est pas non plus représenté sur le plan de la vue n° 3 (p. 39) antérieure à 1750, où l'on voit à cet endroit un puits. Il fut déplacé dans la basse-cour par le prieur Michel Guignace en 1751, et il y est signalé par le rapport de l'an VI. Probablement l'abbé éleva-t-il également l'un des bâtiments de la basse-cour, dont la porte était ornée de ses armes<sup>37</sup>.



Fig. 10 : Armes de Louis Raguier, évêque de Troyes (1450-1483) (BM Troyes, ms. 1032). Cliché : BVMM. Les armes de Jean Raguier, son neveu, étaient les mêmes.

Dans la plupart des communautés religieuses, la commende ne fit qu'accélérer un mouvement préexistant où l'abbé se faisait construire un logis indépendant lui permettant de dormir et de manger à part. La construction d'un tel logis abbatial n'est formellement mentionnée à Saint-Jacques que sous l'abbatit de Guillaume de la Chesnaye. Ce personnage controversé fut nommé à Saint-Jacques en 1550 au plus tard<sup>38</sup> ; il était clerc tonsuré et sous-diacre (donc non ordonné prêtre), fut pourvu d'un office de conseiller-clerc au Parlement en 1554, et

37 Ythier cite, en recopiant Rivot : Jean Pépin, chanoine de l'abbaye d'Aiguevive à Faverolles-sur-Cher, mort en 1482, Michel de *Genasio*, protonotaire apostolique, abbé commendataire en 1486, Étienne de Tigecourt, Jacques Raguier, abbé commendataire vers 1494, qui succéda à son oncle Louis comme évêque de Troyes, Jean Raguier, neveu de Jacques, abbé en 1515, mort en 1548, etc. (BM Provins, ms. 110 : Pierre YTHIER, *Histoire ecclésiastique*, t. III, p. 66-67). Voir *Gallia Christiana*, t. XII, *op. cit.*, p. 208. Sur le déplacement du colombier, voir Annexe n° 2, doc n° 2.5.9 ; sur son emplacement en l'an VI, voir *ibid.*, doc n° 2.6.

38 *Gallia Christiana*, t. XII, *op. cit.*, p. 208. Claude Haton, dans ses mémoires, écrit que La Chesnaye était abbé depuis 20 ans lorsqu'il échangea son abbaye contre le prieuré de Saint-Loup-de-Naud avec frère Jacques de Nacelles. Ceci amènerait sa nomination à l'année 1543.

compta parmi les huguenots les plus convaincus<sup>39</sup>. Le 27 mars 1557 (n. st.), il passa marché avec un maçon parisien, Clément Garret, pour la construction d'un logis abbatial comprenant un pavillon (tour rectangulaire) de 5 toises sur 4 (environ 10 m sur 8) et des galeries de 5,5 toises de longueur environ (à peu près 11 m), en pierres et briques, suivant un dessin de Jacques Androuet du Cerceau, le fameux architecte qui dessina et écrivit vingt ans plus tard les *Plus excellens bastimens de France*. Il était chargé du suivi du chantier avec un autre expert<sup>40</sup>.

Il ne fait aucun doute que ce logis abbatial est celui qui est représenté dans les vues nos 1 et 2, à l'ouest de l'aile méridionale du carré originel ; on le voit aussi dans la vue de Pierre Lélou au début du XIX<sup>e</sup> siècle (vue n° 6, p. 42). On y reconnaît, en effet, le pavillon à un étage sous combles couvert d'une toiture à quatre pans, pourvu en 1612 d'une lucarne vers l'ouest, et la galerie à un étage sur arcades reliant le pavillon à l'aile méridionale et à un pavillon nord-sud sur lequel on va revenir. L'architecte Tannerot donnait en l'an VI à l'ensemble une longueur de 11 toises quatre pieds, ce qui est légèrement supérieur aux dimensions fournies par le marché de 1557. Le pavillon ne contenait, au rez-de-chaussée et au premier, qu'une chambre à feu et un cabinet, et seule la galerie du premier étage donnait un peu d'espace supplémentaire.

Pour quelle raison Guillaume de La Chesnaye fit-il appel à Androuet du Cerceau pour ce bâtiment somme toute modeste ? L'architecte et graveur demeure, pour les historiens de l'art, un personnage énigmatique, surtout dans les années 1550-1560, et ce logis abbatial provinois est le seul édifice en France pour lequel une source d'archives atteste spécifiquement d'une intervention directe

39 AN, X1a 1579, fol. 304 : lettres de jussion au Parlement de recevoir Guillaume de la Chesnaye en son office de conseiller clerc (prouvant que La Chesnaye était probablement dès cette époque considéré comme huguenot et comme tel refusé par le Parlement). Selon le *Journal de Bruslart*, La Chesnaye était « l'un des plus grands factieux des Huguenots ». Voir aussi F. BOURQUELOT, *Histoire de Provins*, *op. cit.*, t. II, p. 136-137.

40 Le marché a été publié intégralement par Guy-Michel LEPROUX, « Un commanditaire de Jacques Androuet du Cerceau : Guillaume de La Chesnaye, abbé de Saint-Jacques de Provins », *Documents d'histoire parisienne*, vol. 15, 2015, p. 21-24 (voir Annexe n° 2, doc n° 2.1). La bibliothèque de Saint-Jacques, transférée à la Révolution à l'Hôtel de ville, partie en fumée en 1821, contenait probablement le marché ou les plans ; voir AM Provins, R(03) 07, *Bibliothèque communale. État comprenant le nombre de volumes*, 28 décembre 1812, avec p. 95 une référence mentionnant Ducerceau (en ligne sur le site de la BVMM).

de l'homme de l'art tant pour le dessin et que pour le chantier<sup>41</sup>. Il était parisien depuis 1551, et probablement le fait qu'il soit huguenot, comme Guillaume de La Chesnaye, les rapprocha-t-il ; on ne voit guère d'autre explication. Peut-être, d'ailleurs, la vue d'oiseau (vue n° 2, p. 38), qui est la seule représentation rapprochée de ce logis, ne lui rend-elle pas justice : Guy-Michel Leproux signale que le marché de construction insistait sur la polychromie, les maçons devant « *rougir et rejointoyer la brique et remettre en couleur* », et l'on peut penser que l'architecture brique et pierre, avec cette polychromie, venait rehausser le caractère un peu plat et anonyme donné par la vue d'oiseau (vue n° 2, p. 38).

La construction de ce logis neuf choqua les contemporains, à commencer par les chanoines eux-mêmes. Claude Haton raconte que l'abbé s'était mis en tête de faire récupérer le plomb du clocheton de l'église pour faire les gouttières de son logis, et que seule l'opposition des chanoines en sa présence (et leur menace de le dénoncer comme huguenot) l'arrêta dans son dessein. Haton lui reprochait aussi d'avoir fait détruire des bâtiments plus anciens pour édifier son logis – peut-être existait-il déjà, préalablement, un logis abbatial plus ancien. Pis encore, selon le prêtre briard, ces bâtiments neufs étaient déjà en mauvais état en 1563 lorsque Jacques de Nacelle succéda à Guillaume de la Chesnaye ; le premier aurait été contraint de les réparer après sa prise de possession. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il y avait quelque partialité dans les jugements de Haton, pour qui les huguenots n'étaient que des hérétiques bons à brûler, à plus forte raison La Chesnaye qui n'était pas l'un des plus modérés<sup>42</sup>.

Au deuxième semestre de l'année 1562, les chanoines plaidèrent contre l'abbé – manifestement absent de la ville – pour obtenir des moyens supplémentaires à ceux qui leur étaient généralement alloués, afin de faire face à des réparations urgentes et d'acheter du linge d'église et des livres religieux. La cour du bailliage-présidial de Provins leur donna raison,

41 Voir, parmi beaucoup d'autres publications, Jacques Androuet du Cerceau « *un des plus grands architectes qui se soient jamais trouvés en France* », dir. Jean GUILLAUME, en collab. Avec Peter FUHRING, Paris, Picard-Cité de l'architecture et du patrimoine, 2010. Androuet du Cerceau avait à son actif, en 1557, la publication de *Quinque et viginti exempla arcuum* (Orléans, 1549).

42 *Mémoires de Claude Haton, 1553-1565*, éd. Laurent BOUQUIN, Paris, CTHS (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, n°s 28, 31, 33 et 40), 2001-2007, vol. 1, p. 88 ; vol. 2, p. 50 et p. 288-289.

allouant 200 livres pour les réparations urgentes, 120 livres d'augmentation portant à 300 livres leur dotation pour le linge, 50 livres pour leurs missels, etc.<sup>43</sup>. Tout ceci devait être directement payé par les fermiers de l'abbé Guillaume de la Chesnaye, tenus par un contrat de janvier 1561 qui ne mentionnait probablement pas ces charges supplémentaires ; on ignore s'ils firent appel de la sentence.

De façon sous-jacente, cet acte révèle les difficultés de répartition des revenus des abbayes entre leurs abbés commendataires et les communautés monastiques, qui dépendaient de l'avidité financière des premiers et conduisit fréquemment à des situations de déshérence d'abbayes et de prieurés. Dans le cas présent, on ignore si les motifs de la réévaluation requise étaient dus à une augmentation du nombre de religieux (peu probable), à un accord trop chichement négocié entre les parties préalablement à la requête, ou enfin plus prosaïquement au fait que les chanoines se sentaient en position de force par rapport à l'abbé au deuxième semestre de 1562. On ne peut considérer, en revanche, que le montant des réparations, 200 livres, ait indiqué une décrépitude notoire de l'abbaye, même s'il ne s'agissait que des plus urgentes.

Guillaume de La Chesnaye abandonna Saint-Jacques en 1563, probablement en butte à l'hostilité des chanoines ; il échangea cette année-là son abbaye contre le prieuré de Saint-Loup-de-Naud et un autre prieuré avec l'abbé Jacques de Nacelle qui lui succéda. Au même moment, à Paris, sa réputation de huguenot convaincu provoqua une crise au Parlement lorsqu'il vint y siéger en mai après un an d'absence, et prétendit s'y exprimer<sup>44</sup> ; dès l'année suivante, il résignait d'ailleurs son office et vendait ses bénéfices pour épouser une demoiselle de Saint-Pré en Beauce (Saint-Prest). Il finit la tête tranchée sur la place de Grève en 1569<sup>45</sup>.

43 Voir Annexe n° 2, doc. n° 2.2.

44 Sylvie DAUBRESSE, *Le Parlement de Paris ou La voix de la raison (1559-1589)*, Genève, Droz, 2005, p. 141-142.

45 Voir le *Journal de Bruslart*, dans les *Mémoires de Condé ou recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume, sous les règnes de François II et de Charles IX*, t. 1, Londres, C. du Bosse, J. Nillor et Cie, 1739, p. 205. Selon Claude Haton, il aurait contrefait le grand sceau de France pour envoyer des lettres incitant les villes à accueillir ses coreligionnaires ; une autre version serait qu'il aurait participé à la profanation du tombeau de Louis XI à Notre-Dame-de-Cléry en 1562 (Jacqueline BOUCHER, « Les incarcérations à la Conciergerie de Paris pour fait de religion », dans *Les Réformes : enracinement socio-culturel*, éd. Bernard CHEVALIER et Robert SAUZET, Paris, Éd. de la Maisnie, 1985, p. 314).

## La question du pavillon nord-sud

Il resterait à se demander si le bâtiment nord-sud lancé au dehors des murs, visible dans la vue d’oiseau (vue n° 2, p. 38), identifiable aussi dans le dessin de Duwert, faisait partie de ce projet ou lui était antérieur. En 1612, il semble représenté en continuité avec l’aile occidentale du cloître, et ne fait saillie que sur la courtine ouest, mais à vrai-dire Duwert, depuis le point de vue où il se trouvait, ne pouvait sans doute qu’imparfaitement différencier les structures. La vue d’oiseau l’identifie parfaitement, même si, comme le dessin de Duwert, elle lui confère une saillie importante, alors que l’accord entre l’abbé et le chapitre en vue de sa destruction, en 1772, évoquait une saillie de 20 pieds, soit 6,50 m, pour une largeur de 30 pieds (9,75 m)<sup>46</sup>. En revanche, la perspective montre sans aucun doute que ce pavillon n’était pas en alignement avec l’aile occidentale, mais qu’il était à cheval sur la maison conventuelle et le logis abbatial – comme le confirment les documents relatifs à sa démolition.

Ce pavillon jeté en avant de l’enceinte faisait partie du logis abbatial : on sait même par Rivot que c’est dans une chambre de ce bâtiment que mourut l’abbé François d’Aligre en 1712. Compte tenu de son entière destruction à partir de 1773, il est impossible de savoir s’il était antérieur ou non au logis de La Chesnaye ; peut-être s’agissait-il, après tout, des « *vieilles galeries* » sur lesquelles devait prendre appui ce nouveau logis<sup>47</sup>. Il est intéressant de noter que la documentation permet de fixer sa position exactement au droit du massif occidental percé d’une haute baie repéré plus haut (fig. 7). Dans la mesure où la destruction de 1773 n’a laissé sur ce massif aucune trace ni aucun arrachement du pavillon, il serait possible que le pavillon nord-sud ait été une adjonction ; pour autant, ceci ne donne aucune indication sur la fonction de ce dernier. Mais on ne peut exclure que le massif lui-même soit une reconstruction de 1773...

Si l’on en revient au pavillon nord-sud, s’agissait-il d’une tour d’enceinte médiévale modifiée plus tard ? Sa largeur d’une dizaine de mètres est bien supérieure à la largeur des tours rectangulaires médiévales de l’enceinte du Châtel, qui varient

entre 5 et 7 m, le meilleur exemple étant le Pinnacle, voisine à l’est, d’une largeur de 5 m ; elle tendrait donc à écarter une telle hypothèse, qui reste néanmoins possible.

## Les bâtiments de l’abbaye dans les années 1670-1700 et les restructurations de l’abbé François d’Aligre (1643-1712)

À Jacques de Nacelle succéda Denis Poupart en 1571, qui, malgré la prise de l’habit de chanoine augustinien, fut, selon Rivot, méprisé par les chanoines, puis Louis Dauvet, enfin René Hector, aumônier du roi, de 1579 à 1598. L’historien de Provins écrit que ce dernier « *fit faire le corps de logis qui regarde le couchant où sont à présent les cuisines et la procure* » en 1588<sup>48</sup>. Il s’agit de l’aile occidentale du cloître, qui devait être affectée primitivement à des celliers et au-dessus à une grenier, mais on ne sait ce que put être cette construction – ou transformation, de l’aile.

## La dynastie des abbés d’Aligre

On ne citera pas la liste des commendataires qui suivirent jusqu’à ceux de la famille d’Aligre ; en revanche, ceux-ci méritent un commentaire, tant ils sont représentatifs de l’action des grandes familles nobles catholiques en faveur de la Contre-Réforme dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Étienne II d’Aligre et son fils Étienne III eurent une carrière politico-administrative de premier ordre, et la mirent au service de ce mouvement qui fut à la fois reconquête du pouvoir sur les protestants et réforme en profondeur des institutions ecclésiastiques ; il fut dirigé par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en fut chargé par le pape Grégoire XV<sup>49</sup>.

La situation n’était guère reluisante à Saint-Jacques en 1623 ; sur les neuf profès que comptait l’établissement, seul un prêtre et deux novices se présentèrent au visiteur envoyé par le cardinal, qui fut éconduit. Sans doute sous l’impulsion d’Étienne II d’Aligre, chancelier de France, son fils Nicolas devint le premier abbé commendataire réformateur

46 Voir Annexe n° 2, doc. n° 2.5.21.

47 Le marché évoque la démolition des « *murs et murailles estans de present es vielles galleries* », mais à vrai-dire ce terme semble plutôt désigner le raccord entre le nouveau logis et les bâtiments plus anciens.

48 BM Provins, ms. 98 ; P.-C. RIVOT, *Histoire*, t. III, p. 549.

49 Nous renvoyons ici à l’article d’une grande érudition d’André Barrauld qui retraçait avec particulièrement de détails le curieux parcours de cette famille, dont on n’évoque pas ici tous les membres : André BARRAULD, « Les d’Aligre, abbés de Saint-Jacques de Provins au XVII<sup>e</sup> siècle. La réforme des chanoines réguliers (1623-1643) », *Bulletin de la SHAAP*, n° 112, 1958, p. 11-28.

en 1625<sup>50</sup> ; il introduisit en 1632, pour réformer l'abbaye en déshérence – il n'y restait plus qu'un moine - quelques religieux de l'abbaye de Saint-Victor, et institua l'un d'entre eux pour être prieur et rétablir la discipline. Son frère Étienne III, futur chancelier de France, avait destiné son fils François, né en 1620, à la carrière ecclésiastique, et lui fit faire sa profession en 1636 à Saint-Jacques où il portait l'habit depuis 1634 ; Étienne comptait certainement faire de son fils l'abbé d'une abbaye dûment réformée. Mais la réforme de Saint-Victor introduite par Nicolas fit long feu ; et celui-ci fut remplacé après sa mort par son neveu Louis, frère aîné de François (1637-1640).

Dans le même temps, Étienne III pressa le Cardinal de la Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève à Paris et fondateur de la Congrégation de France, d'introduire la réforme génovéfaine à Saint-Jacques, ce qui fut fait en 1640, non sans péripéties<sup>51</sup>. Louis, qui se destinait à une carrière militaire, résigna le bénéfice en faveur de son jeune frère Michel, qui le tint jusqu'en 1643, date où son père obtint du roi le brevet nommant François abbé de Saint-Jacques<sup>52</sup> ; Michel mena une vie laïque, faisant même trois mariages suite aux décès de ses épouses successives. Ainsi l'oncle, puis deux frères de François avaient tenu la place chaude pour lui – on ne saurait soupçonner la qualité des sentiments dévots des deux Étienne, mais l'esprit de famille comptait aussi ! François respecta à la lettre les souhaits de son père, puisqu'il tint fermement l'abbaye dans une discipline rigoureuse, et ce jusqu'à sa mort en 1712 (fig. 11).

50 Je reprends ici la numérotation utilisée par André Barrault, qui semble la plus utilisée par les historiens. Voir *Dictionnaire de biographie française*, t. II, Paris, Letouzey et Ané, 1936, col. 17-36. De façon plus accessible, voir Étienne Pattou dans la généalogie publiée sur internet : <http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Aligre.pdf>, consultée le 22/03/2023, qui reprend l'usage courant en attribuant le numéro I à Étienne Haligre, seigneur de Chovilliers dans le dernier quart du xv<sup>e</sup> siècle, arrière-grand-père d'Étienne II.

51 A. Barrault décrit précisément les péripéties qui marquèrent les années 1620-1640 à Saint-Jacques (A. BARRAULT, « Les d'Aligre », art. cit.). Rivot a repris presque intégralement le paragraphe consacré à la réforme de Saint-Jacques dans *La vie du rév. Père Charles Faure*, Paris, Anisson, 1698, p. 416 (BM Provins, ms. 98 : P.-C. RIVOT, *Histoire*, t. III, p. 560 et suiv.).

52 François d'Aligre avait profité de la résignation de son frère Michel d'Aligre le 12 février 1643, mais ne prit possession du bénéfice ecclésiastique que le 8 mars 1644 (Nicolas PETIT, *Prosopographie génovéfaine : répertoire biographique des chanoines réguliers de saint Augustin de la Congrégation de France [1624-1789]*, Paris, École nationale des chartes, 2008). A propos de ces dates, voir A. BARRAULT, « Les d'Aligre », art. cit.



Fig. 11 : Portrait de l'abbé François d'Aligre.  
Cliché : BM Provins, Fonds ancien.

Probablement avait-il de grands projets dès l'origine ; en tout cas, dès 1643 il passa un concordat – un accord – avec les chanoines pour répartir les biens et revenus de l'abbaye, mais aussi les charges, entre l'abbé et la communauté<sup>53</sup>. Cette question épineuse avait déjà été traitée en 1640 du temps de son frère Louis, qui avait en particulier tenté de régler la cohabitation entre les anciens chanoines de Saint-Victor et les nouveaux chanoines de Sainte-Geneviève, obligés de partager le même réfectoire et le même dortoir. Le nouveau concordat fut traité sans parcimonie, l'abbé bénéficiant par ailleurs de revenus propres provenant de sa famille et de deux prieurés en commende. Cet accord lui permit, entre autres, de faire redresser le mur séparant la cour privée du logis abbatial de la basse-cour, au nord de ce dernier, pour l'agrandir.

Mais le grand changement intervint en décembre 1653, date à laquelle il passa un deuxième concordat avec les chanoines, en fait une donation, qui semble être due au fait que les chanoines manquaient de place, n'ayant plus de réfectoire<sup>54</sup>. Par celle-ci, il leur délaissait l'aile occidentale du cloître, de la cheminée de la cuisine à l'église, en jouissance perpétuelle. Cette donation perpétuelle était néanmoins assortie d'une

53 BM Provins, ms. 236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 176-178.

54 *Ibid.*, p. 209-210 (Annexe n° 2, doc. n° 2.2).

clause restrictive, suivant laquelle ses successeurs pourraient, s'ils le souhaitaient, rétablir l'ancien réfectoire à la place où il était auparavant, et récupérer l'aile occidentale<sup>55</sup> ; l'utilisation du verbe « rétablir » semble indiquer que le réfectoire n'existait plus au moment de la passation du concordat, ce que, peut-être, montre justement la vue de Duwiert en 1612.

Le prieur Beudet ajoutait aussitôt que l'abbé fit bâtir sur l'emplacement de l'ancien réfectoire « *l'endroit ou est aujourd'hui la bibliotheque et peut-être aussi la sale du cloitre* » ; *de facto*, ceci rendait caduque la clause précédente de rétablissement du réfectoire, et attribuait tout le mérite de la reconstruction de l'aile méridionale à cet abbé.

On n'a malheureusement aucune preuve directe des constructions menées par l'abbé ; tout au plus Beudet nous apprend-il qu'en septembre 1654, il donna 430 livres pour les bâtiments de la maison (c'est-à-dire conventuels). Plus tard, en 1657, les chanoines empruntèrent 3 000 livres à la veuve du secrétaire du cardinal de la Rochefoucauld, pour employer ces sommes aux réparations des lieux réguliers. C'est également de réparations qu'il s'agit en 1677, lorsque l'abbé donna 200 livres pour « *aider à racomoder le pignon de l'église* », à la charge des chanoines<sup>56</sup>.

François d'Aligre rénova également l'église abbatiale. Déjà, sous l'abbatit de Nicolas son oncle, des travaux avaient été menés grâce à des donations privées : l'orgue avait été remis en état aux frais du seigneur d'Éverly, et en 1635 on installa un retable<sup>57</sup>. François offrit un jubé pour séparer le chœur des chanoines de la nef et fit apposer un lambris autour de la nef ; pour paver le chœur, il n'hésita pas à faire scier toutes les pierres tombales des anciens abbés qu'on retourna<sup>58</sup>. Nombre de documents attestent de son activité pour étendre les jardins de l'abbaye vers l'est, on y revient un peu plus loin.

Voyons maintenant comment la vue d'oiseau génovéfaïne (vue n° 2, p. 38), sans doute contemporaine de son abbatit, peut éclairer les modifications qu'il introduisit.

55 Le premier successeur d'Aligre, l'abbé Pajot, aurait récupéré cette aile, mais dès 1722, en redonna la jouissance aux chanoines (AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 17) (document A7), et par la suite son propre successeur, l'abbé Mercier, confirma la cession.

56 BM Provins, ms. 236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 214, p. 220 et p. 384.

57 *Ibid.*, t. II, p. 120.

58 BM Provins, ms. 98 : P.-C. RIVOT, *Histoire*, t. III, p. 573.

## La vue d'oiseau et l'aile méridionale de l'abbaye

La vue d'oiseau (vue n° 2) représente l'abbaye depuis le sud, en perspective à un seul point de fuite ; le dessinateur l'a simplifiée par rapport à la réalité, puisqu'il a fait comme si toutes les limites étaient orthogonales les unes aux autres, ce qui n'est pas le cas, tout spécialement pour la façade sud. Il a par ailleurs focalisé l'attention sur les façades méridionales des bâtiments, la perspective fuyante ne permettant d'acquérir qu'une connaissance très réduite des façades orientales, et aucune connaissance des façades occidentales et septentrionales. Par ailleurs, le dessinateur n'a pas représenté l'aile nord du cloître qui masquait la base des contreforts de l'église, probablement par simplification, alors qu'il représentait la colonnade occidentale ; cette absence est bien sûr regrettable pour la connaissance de l'abbaye. L'œuvre est réalisée au crayon, rehaussée d'encre seulement dans quelques zones, prouvant qu'elle ne fut jamais achevée ; pour autant, elle peut être d'un grand réalisme, comme le montre la représentation de la tour B, entre la tour aux Pourceaux et la tour Saint-Jean. En effet, on peut voir l'intérieur de la tour, qui n'a pas de mur vers l'intérieur de la ville ; or l'examen actuel de cette tour montre que la courtine formant le mur intérieur est effondrée – elle l'était déjà au XVII<sup>e</sup> siècle.

## Les jardins abbatiaux

Le dessin englobe à l'ouest les jardins abbatiaux, jusqu'aux tours de l'enceinte occidentale (tour A dite aux Pourceaux, tour B, porte C appelée porte Saint-Jean) : ils étaient constitués de trois niveaux, en bas le parterre d'agrément de l'abbé, séparé de la cour de son logis par une grille, au-dessus un potager, enfin en haut, longeant la rue Saint-Jean, une allée de charmilles, comme le décrit le rapport de l'an VI qui prouve que l'organisation n'avait pas changé depuis plus d'un siècle<sup>59</sup>.

On voit, au nord du logis abbatial et de sa cour, les bâtiments de la basse-cour : le rapport de l'an VI nous dit qu'elle contenait un bâtiment en équerre disposant d'une écurie, d'une étable et de hangars, et en face le poulailler. Au nord de cette ferme en U

59 Annexe n° 2, doc. n° 2.6. Voir S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, *op. cit.*, vol. 1, p. 29, qui cite Félibien, écrivant que d'Aligre avait transformé son parterre en potager pour les pauvres.

en face de l'église, le dessinateur a esquissé un autre bâtiment en prolongement qui devait correspondre aux maisons louées par l'abbaye<sup>60</sup>.

La constitution de la très grande parcelle des jardins occidentaux, dans laquelle on englobe la basse-cour, fut certainement progressive<sup>61</sup>. On voit ainsi, en 1350, une maison donnée à Saint-Jacques tenant, ainsi que sa voisine, aux murs occidentaux du Châtel, et par derrière au jardin de Saint-Jacques. Beudet écrivait : « *cette maison et celles des hoirs Pillemet doivent faire partie du jardin de l'abbatiale à en juger par la scituation qu'elles avoient autrefois* », et l'*Inventaire* de 1693 confirmait « *laquelle maison est maintenant enfermée dans le jardin de M. l'Abbé*<sup>62</sup> ». Il s'agit malheureusement des seules maisons vraiment identifiables dans les analyses des très nombreux baux concernant les maisons situées de part et d'autre de la rue Saint-Jean depuis le XIII<sup>e</sup> siècle signalés par Beudet et par le rédacteur de l'*Inventaire*. L'un comme l'autre étaient dans l'incapacité de les situer, et la perte définitive des actes dès le XVIII<sup>e</sup> siècle oblige seulement à supputer qu'un certain nombre d'entre elles étaient situées sur le futur emplacement du jardin, comme par exemple les halles de Cambrai et d'Ypres mentionnées du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>.

### Les jardins conventuels

Vers l'est, les bâtiments de l'abbaye sont bordés par une grande parcelle de jardins conventuels qui contenaient, au moment de la Révolution, un potager, un verger et une allée de charmilles qu'on reconnaît dans la subdivision dessinée au XVII<sup>e</sup> siècle. De ce côté devait exister, comme à l'ouest, un jardin dès le Moyen Âge, mais il devait être limité à l'origine par la rue du Champelet lorsqu'elle existait encore jusqu'à la muraille. Il n'est pas plus facile qu'à l'ouest de retracer la genèse des limites telles qu'elles se présentaient

au XVII<sup>e</sup> siècle ; il semble qu'à l'arrivée de l'abbaye d'Aligre, la limite orientale était rectiligne, comme dans la vue d'oiseau (vue n° 2, p. 38).

On peut probablement déceler l'influence de l'abbé d'Aligre à partir du milieu de ce siècle par les acquisitions de parcelles et de mesures en ruines – abandonnées du fait de la dépopulation – que relatent tant l'*Inventaire des titres* que le chanoine Beudet ; cependant, ces parcelles furent acquises par la communauté, non par l'abbé<sup>64</sup>. Elles se situaient au nord-est du jardin, séparées de lui par une ruelle joignant l'actuelle rue Maufranc au carrefour de la rue de la Buffette et de celle de Savigny. Une fois les acquisitions faites, les chanoines demandèrent au maire et aux échevins le droit d'aliéner à leur profit la ruelle, ce qui leur fut accordé, à condition de ménager une nouvelle ruelle plus au nord-est. L'abbé d'Aligre donna 600 livres sur les 1125 que coûta le nouveau mur du jardin<sup>65</sup>.

Ceci permet, en passant, de dater la réalisation de la vue d'oiseau (vue n° 2) d'avant l'extension des jardins au nord-est, l'aliénation de la première et la création d'une autre ruelle au nord-est, soit avant 1674. Par un curieux retour de l'Histoire, cette nouvelle ruelle disparut à son tour en 1804, comme on le racontera plus tard.

### La question des jardins au sud

L'abbaye disposait depuis le Moyen-Âge de terrains situés sur les coteaux, au sud de la clôture ; on y trouvait en particulier cinq quartiers (environ 5 000 m<sup>2</sup>) plantés en vigne au-dessous de l'aile méridionale, et trois quartiers de terre plus à l'est (environ 3 000 m<sup>2</sup>), au-dessous du Pinnacle<sup>66</sup>. Pour y accéder, les tenanciers utilisaient la poterne, mentionnée dès 1351, percée dans les murs méridionaux de la ville, murée et rouverte au gré

60 Voir par exemple le bail du 24 avril 1607 « *d'un jardin et mazure rue St Jean faisant le coin de la rue qui vat à St Jacques tenant partout à nos heritages si ce n'est par devant sur laditte rue S. Jean* » (BM Provins, ms. 236, p. 21).

61 S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, op. cit., vol. 1, p. 29.

62 BM Provins, ms. 236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 169 ; AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 68.

63 On ne peut citer tous les actes relevés par Beudet et l'*Inventaire*. Celui-ci comporte même une annotation : « *Nota que les maisons mentionnées aux nombres suivants ont esté ruinées pendant les guerres civiles pour faire une citadelle, et n'en reste que les places dont une partie est en vignes tenües par Pierre Estang suivant sa reconnaissance du 3 avril 1653, et l'autre partie est demeurée en pleux et c'est la place a l'opposite de la barriere et avenue de l'abbaye* » (AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 66).

64 S. PASCALIS l'avait déjà présumé en consultant Beudet (S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, op. cit.). Voir BM Provins, ms. 236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 222, p. 248, p. 249-250, p. 299-301 (actes de 1658, 1663 et 1674).

65 BM Provins, ms. 236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 301, mention du procès-verbal du 15 février 1674 validant un nouvel alignement des jardins, une fois incluses les diverses propriétés achetées depuis les années 1650, qui formaient une excroissance vers le nord-est par rapport à la grande parcelle rectangulaire. Celle-ci incorporait la moitié sud de la rue Champelet.

66 Mention des 5 quartiers en 1411, 1464, 1549, 1552, 1668 ; des 3 quartiers en 1465, 1598, 1686 (BM Provins, ms. 235-236 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. I, p. 236, p. 266, p. 291, p. 296-297, p. 302-303, p. 471-472, p. 603-604 ; t. II, p. 377, p. 476. AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 106 et p. 123).

des guerres et des procès ; nous l'avons signalée plus haut sous le nom de poterne de Chavigny<sup>67</sup> ; ils utilisaient aussi la porte située entre la tour de Luxembourg et le Pinnacle, située plus à l'est. Cependant les murs étaient bordés par une large bande *non ædificandi* qui assurait la continuité entre les fossés de l'enceinte occidentale et ceux dévalant les pentes sous la tour de Luxembourg ; on ignore si cette bande était primitivement un véritable fossé creusé, en tout cas à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle elle n'était plus qu'un glacis inculte, envahi de pierres et de broussailles, large de 25 à 70 pieds<sup>68</sup>.

En 1693, l'abbé et les chanoines décidèrent de demander à la ville, propriétaire de cette bande de terrain, d'en avoir la jouissance. De fait, par deux baux emphytéotiques différents, le corps de ville accéda à leur demande<sup>69</sup>. Les chanoines purent ainsi bénéficier du terrain compris entre le Pinnacle et l'extrémité des bâtiments conventuels ; ils reçurent en même temps le droit de rouvrir la porte de Chavigny, preuve que celle-ci était alors murée. Quant à l'abbé, il se trouva à la tête du « fossé » s'étendant depuis son logis jusqu'à la tour aux Pourceaux ; à sa mort, le bail fut transféré au chapitre, du fait du legs des biens de François d'Aligre relatifs à Saint-Jacques.

Ainsi l'abbé et les chanoines commencèrent-ils d'élargir l'emprise foncière de l'abbaye en débordant des murs de la ville. Peut-on attribuer pour autant à François d'Aligre un projet plus vaste de jardins au sud, tels qu'ils virent le jour un demi-siècle plus tard ? L'hypothèse en a été émise, en se basant sur le rôle de l'abbé dans l'aménagement des promenades des remparts au nord de la ville<sup>70</sup> ; cependant, il est

difficile de voir ici un autre objectif que celui d'écarter des abords de l'abbaye une population humaine et animale non souhaitée. Oserait-on dire qu'il était plutôt question ici de se protéger des importuns que d'ouvrir de nouvelles perspectives ?

### L'aile méridionale

Ce qui frappe, en définitive, dans cette vue d'oiseau (vue n° 2, p. 38), est l'emphase donnée à l'aile méridionale. Celle-ci, entièrement élevée au-dessus de l'enceinte, se compose d'un bâtiment à 9 travées superposant de grandes fenêtres au rez-de-chaussée, des fenêtres moyennes au premier étage, enfin une alternance de lucarnes en œil de bœuf et de lucarnes à croisée et fronton dans les combles ; curieusement, à la neuvième travée orientale n'est pas figurée la lucarne en œil de bœuf qui devrait s'y trouver. Le corps de logis se retournait à l'ouest par le pavillon saillant en dehors de l'enceinte ; à l'est, il venait s'achever au pignon de l'aile orientale, où la donation de 1653 place le dortoir, probablement au premier étage. La vue d'oiseau montre une grande fenêtre rectangulaire percée dans ce pignon, qu'on aperçoit sans doute dans le dessin de Duwier (vue n° 1, p. 37), quoique située plus bas dans ce dernier.

Primitivement, on trouvait à cet emplacement le réfectoire, et à l'intersection avec le pavillon se trouvait la cuisine qui devait servir tant pour le réfectoire des moines que pour la salle à manger de l'abbé ; elle se trouvait encore là au début du priorat de Michel Guignace, au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, et à proximité l'on trouvait un puits<sup>71</sup>. C'est donc ici que François d'Aligre fit aménager la bibliothèque, qui comptait à sa mort 8000 livres<sup>72</sup> ; il s'agissait d'une bibliothèque ouverte au public, dont il fit don à la ville. La Révolution entraîna le transfert des livres à l'Hôtel de ville où ils finirent tristement en fumée le 2 janvier 1821.

67 BM Provins, ms. 235 : J. BEUDET, *Mémoire*, t. II, p. 169-171.

68 Le bail du 11 février 1693 par la ville aux chanoines d'une partie de cette zone désigné : « le fossé ou place d'icelui qui est au-dessous des murailles de la bibliothèque publique, dortoir, salle et autres logis, le jardin de la dite abbaye, qui jusqu'icy a été sans culture et empli de décombres, pierres, houées et épines qui n'a servy et ne sert journellement à aucune chose sinon qu'à attirer des pâtres, vachers et autres personnes qui troublent journellement tant les dits sieurs vénérables que ceux qui viennent étudier en laditte bibliothèque publique et à ruiner les piliers de chasses desdites murailles dans lesquelles il y a eu autrefois une porte pour entrer de leurs vignes qui règnent tout le long au-dessous dudit fossé dans laditte abbaye » (AD Seine-et-Marne, H 349).

69 Les deux baux sont conservés en minute aux AD Seine-et-Marne, H 349. Il semble que le corps de ville ait tardé à répondre à l'abbé, puisque cinq ans séparent les deux actes (30 août 1698 pour l'abbé).

70 S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, *op. cit.*, p. 33-34. Voir AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 107 ; et H 348.

71 Annexe n° 2, doc. n° 2.5.11. Il s'agit probablement du puits dessiné par l'architecte en chef des monuments historiques Berry lors des fouilles, sur une esquisse de plan sans échelle ni repère topographique (MAP, 82-77-2024-0115, publié par Olivier Deforge dans A. PRIÉ, *Île-de-France, op. cit.*) ; il est, en effet, situé légèrement à l'est de l'intersection des deux ailes. La vue d'oiseau représente une grande souche de cheminée au-dessus du pavillon en saillie, qui aurait pu convenir à une cuisine, mais les documents postérieurs prouvent que celle-ci était dans le corps de logis et non dans le pavillon.

72 En 1812, la bibliothèque publique, constituée par le fonds d'Aligre ainsi que par les débris des bibliothèques des autres établissements religieux, contenait une dizaine de milliers de livres (AM Provins, R(03) 07, *Bibliothèque communale, État comprenant le nombre de volumes*, 28 décembre 1812, en ligne sur le site de la BVMM).

La bibliothèque se situait vraisemblablement à l'ouest du corps de logis, au rez-de-chaussée, à côté de la cuisine ; comme on l'a vu, François d'Aligre fit aussi peut-être aménager dans l'aile la « *salle du cloître* », sur laquelle Rivot ne donne aucun renseignement ; peut-être s'agissait-il d'une salle chauffée par une cheminée, dont on voit la souche au-dessus du pan nord de la toiture. Malheureusement, la documentation contemporaine ne donne pas le moindre renseignement sur l'aménagement du premier étage.

Le prieur Beudet indique qu'il « *bâtit* » la bibliothèque, impliquant probablement que le réfectoire n'existait plus. C'est donc à François d'Aligre qu'on peut attribuer l'édification de ce bâtiment, dont l'ordonnance classique d'une grande sobriété n'est pas sans rappeler par exemple celle, bien plus exubérante, de l'abbaye Saint-Martin-ès-aires de Troyes, reconstruite à partir de 1656 par l'abbé de Gilbert de Choiseul, en particulier par l'alternance des lucarnes et des œils-de-bœuf<sup>73</sup>. Il est d'ailleurs amusant de suivre les destins parallèles de ces deux abbés provenant de grandes familles, tous deux touchés par la fièvre réformatrice du milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le rapport du diagnostic de 2022 signale que le mur à contreforts fut probablement élargi intérieurement par des arcades, aujourd'hui en voie de décollement ; ceci eut peut-être pour objectif de permettre la construction la nouvelle façade<sup>74</sup>.

On remarque enfin que la vue d'oiseau du xvii<sup>e</sup> siècle (vue n° 2, p. 38) figure une extension de l'aile méridionale à l'est, dans les jardins conventuels. Il n'existe aucune indication sur l'usage de ce bâtiment, tout au plus y note-t-on, pour autant que le dessinateur ne se soit pas trompé, la présence de deux cheminées, ce qui en fait le bâtiment le mieux chauffé ; peut-être y avait-il ici quelque fonction artisanale justifiant la présence d'un four.

### *Les modifications introduites pendant le priorat de Michel Guignace (1748-1790)*

La succession de l'abbé François d'Aligre fut assurée par Christophe Pajot, conseiller clerc à la Grande chambre du Parlement, qui décéda en 1730, puis par

73 Abbé Eugène-Edmond DEFER, *Histoire de l'abbaye de Saint-Martin-ès-aires*, Troyes, Dufour-Bouquot, 1875, p. 161 et suiv.

74 A. PRIÉ, *Île-de-France, op. cit.* : par exemple, fig. 23.

Jacques François Mercier en 1736, chanoine de la Sainte-Chapelle, et... fils de la nourrice de Louis XV, qui mourut en 1787. Malgré des tensions au début de l'abbatiale du premier à propos du partage des revenus entre l'abbé et la communauté, un accord intervint en 1726, et dès 1722 Pajot confirma aux chanoines la possession de l'aile occidentale, ce qui fut accordé à nouveau par l'abbé Mercier en 1735 pour aménager tant un parloir pour les dames que des chambres pour les domestiques de chanoines. En 1751, le même confirma à nouveau la donation faite en 1653 par François d'Aligre<sup>75</sup>.

En 1742 arriva à Saint-Jacques un jeune chanoine dynamique et entreprenant, Michel Guignace, né en 1715 à Orléans, envoyé de Sainte-Geneviève pour épauler les prieurs de l'époque (fig. 12)<sup>76</sup> ; il fut chargé de la procure, c'est-à-dire de l'intendance, et ne tarda pas à lancer un programme de travaux à l'abbaye, que sa nomination en tant que prieur en 1754 allait lui permettre d'accélérer. Selon l'abbé Pasques, l'abbé Mercier lui afferma l'abbaye pour un prix modique, et « *il employa le bénéfice qu'il en retirait à bâtir et embellir la maison* ». Il demeura prieur jusqu'à la Révolution, qui le chassa en 1792 de l'abbaye à l'embellissement de laquelle il avait consacré sa carrière ; un cruel retournement de l'Histoire fut la transformation de l'abbaye en centre de détention pour les prêtres insermentés pendant la Terreur, et Michel Guignace fut le doyen des prisonniers dans cette abbaye qu'il avait dirigée<sup>77</sup>...

Durant ce demi-siècle, il modifia radicalement l'aspect de l'abbaye, sur deux plans très différents : *extra muros*, il acheta ou prit à bail emphytéotique la totalité des terrains situés dans la pente au sud de l'abbaye, pour en faire des jardins à terrasses descendant jusqu'à la route de Paris ; dans l'enceinte

75 AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 17.

76 Frère Michel Guignace, originaire d'Orléans, né en 1715, entra dans la congrégation de Ste-Geneviève en 1737. On l'envoya à Provins en 1742, et il fut procureur en septembre de la même année sous Dominique Gerbault, prieur (1742-1748) (BM Provins, ms. 98 : P.-C. RIVOT, *Histoire*, t. III, p. 615). Nicolas Petit donne sa naissance le 15 juin 1715, sa mort après 1792 (N. PETIT, *Prosopographie génovéfaine, op. cit.*).

77 BM Provins, ms. 131 : Nicolas PASQUES (abbé, 1744-1830), *Abrégé de l'histoire de Provins*, t. III, p. 176. Il refusa de prêter serment et fut incarcéré pendant la Terreur, où il eut le redoutable privilège d'être le doyen d'âge des ecclésiastiques incarcérés (Fernand BRIDOUX, « Paroisses et curés de Provins sous la Révolution », *Bulletin de la SHAAP*, n° 120, 1966, p. 115-123, à la p. 120). Il mourut le 30 floréal an IV (19 mai 1796) (AD Seine-et-Marne, 5MI 6309, déclaration 144 de l'an IV faite par le chanoine Ythier). Voir aussi Auguste ALLOU, *Chronique des évêques de Meaux, suivie d'un état de l'ancien diocèse et du diocèse actuel*, Meaux, A Cochet, 1875, p. 250.



Fig. 12 : Portrait du prieur Michel Guignace.  
Cliché : BM Provins, Fonds ancien.

de l'abbaye, il restructura entièrement l'agencement des lieux, et unifia la façade côté sud. Commençons par évoquer les travaux sur les bâtiments, retracés par Rivot<sup>78</sup>.

### Les modifications des bâtiments

Dès avant 1750, en préparation de la réaffectation de l'aile occidentale, il fit construire des greniers au nord de l'église, sur deux salles voûtées qu'on voit représentées dans la copie de plan antérieure à 1750 (vue n° 3, p. 39)<sup>79</sup>. L'année suivante, il négocia avec l'abbé Mercier<sup>80</sup> la confirmation de la donation de l'aile occidentale. La porte primitive du cloître, à côté de l'angle sud-ouest de l'église, étant trop incommode, il créa une nouvelle entrée au cloître pourvue d'une grille, encadrée d'un côté par la porterie et de l'autre par la procure ; elle fut placée à 44 pieds (14,3 m) de l'angle sud-ouest de l'église pour cela, le prieur obtint de l'abbé de reculer la clôture de sa cour vers le sud de 13 pieds (4,2 m).

L'église fut, dans cette décennie, entièrement réaménagée ; on déplaça le jubé donné par l'abbé d'Aligre pour installer une grille de chœur en

78 Afin d'alléger le présent article, nous renvoyons à l'Annexe n° 2, doc. n° 2.5.

79 On est assuré que le bâtiment fut construit à cette époque, les légendes recopiées par Félix Bourquelot mentionnant des murs « à construire ».

80 Jacques François Mercier, abbé de 1732 à 1787.

fer forgé, les stalles furent refaites, le bâtiment reblanchi.

En 1759, il acheta à un horloger provinois une horloge dans le goût de celle qui ornait la pompe de la Samaritaine sur le pont Neuf de Paris et la fit installer dans le dortoir ; dix ans plus tard, elle décorait probablement le fronton du pignon de ce dortoir qui fut réalisé en 1769, on va y revenir.

### Le réaménagement de l'aile méridionale

Les gros travaux commencèrent à la fin des années 1750. La cuisine située à l'angle sud-ouest au rez-de-cour fut remplacée par une belle pièce lambrissée et carrelée de pierres tirées de la démolition du château de Coulommiers, vieux d'un siècle et demi à peine<sup>81</sup> ; une autre pièce située juste à côté fut également réaménagée. Mais le prieur devait installer une nouvelle cuisine : il fit donc creuser sous les deux pièces, et construisit en sous-sol cette cuisine neuve, une dépense (réserve) et des offices, enfin l'on plaça à cet endroit une pompe pour le puits ; d'après l'abbé Pasques, il s'agissait d'une « pompe extraordinaire qu'on allait voir par curiosité<sup>82</sup> ».

Rivot, dans sa description des travaux de Guignace, ne précise pas si, en fouillant le sol, on tomba sur des structures souterraines préexistantes ; il n'indique pas non plus si, à cette époque, les fenêtres médiévales aujourd'hui bouchées visibles dans le mur méridional, voisines de cette nouvelle cuisine et des offices, étaient encore en usage. Cette hypothèse doit être, à notre avis, retenue : en effet, la nouvelle cuisine était nécessairement en communication avec le nouveau réfectoire qui fut aménagé dans le nouveau bâtiment à l'est, comme nous allons le voir.

Michel Guignace reprit aussi l'extrémité orientale de l'aile sud ; il y aménagea la salle des actes dans une pièce qui servait alors de réfectoire – peut-être la « salle du cloître » mentionnée du temps de

81 Le château de Coulommiers fut commencé par Catherine de Gonzague, duchesse de Longueville, en 1613, suivant des dessins de Salomon de Brosse ; la construction fut poursuivie par son fils Henri II d'Orléans avec les architectes Charles du Ry, puis François Mansart. Sa démolition fut ordonnée en 1736-1738 par le duc de Luynes, l'édifice étant dans une zone insalubre. Voir « Coulommiers », dans *Le Guide du patrimoine. Île-de-France*, dir. Jean-Marie PÉROUSE DE MONTCLOS, Paris, CNMHS-Conseil régional d'Île-de-France, 1992, p. 196-198.

82 BM Provins, ms. 130 : N. PASQUES, *Abrégé de l'histoire de Provins*, t. II, p. 177.

François d'Aligre. Il semble, d'après le compte-rendu, que l'on passait jusque-là les actes publics « dans l'école voûtée », peut-être la salle capitulaire.

Tout l'étage de l'aile orientale, et son pignon, furent réaménagés : le dortoir fut percé d'une grande fenêtre et pourvu d'un balcon vers le sud, et à proximité l'on remplaça les latrines par une chambre lambrissée, dotée elle aussi d'un balcon. Il semble que le mur situé au-dessus de la colonnade de la galerie du cloître de ce côté fut détruit, et reconstruit en retrait avec de nouvelles croisées, en laissant un passage formant un grand balcon. En 1769, le prieur fit couronner le pignon du dortoir par un fronton triangulaire dans lequel se trouvait l'horloge ; pour encadrer celle-ci, on récupéra la margelle du puits « de la première cour » figuré près de l'entrée dans le plan d'avant 1750 (vue n° 3, p. 39) et l'on voûta celui-ci. Ce fronton est parfaitement identifiable, tant sur la vue de Lélou (vue n° 6, p. 42) que dans la restitution de la vue de Provins depuis le sud-est (vue n° 16, p. 52). En arrière, sur le faîte du dortoir, Guignace fit aménager un belvédère entouré d'une balustrade, exactement dans l'axe des jardins ; il est bien identifiable sur les vues nos 4 et 7 (p. 40 et 43)<sup>83</sup>.

L'abbé Pasques écrivait, en 1809-1811, que « les salons de compagnie étoient en état de recevoir des Princes ; la Salle de Théologie et des thèses publiques (car les études fleurissoient comme la maison) fut pareillement agrandie et embellie<sup>84</sup> ».

## Le grand escalier

Pierre-Claude Rivot évoque ensuite la construction d'un escalier monumental, « depuis la porte des terrasses jusqu'au grenier ». La progression « topographique » de son récit, confirmée par celle du rapport de l'an VI<sup>85</sup>, montre que ce grand escalier devait se trouver à l'intersection entre l'aile méridionale et l'aile orientale ; on y posa des marches venant des carrières de Créteil (Val-de-Marne) où l'on trouvait du liais, calcaire très fin

sans coquillages, et une rampe en fer forgé. Peut-être doit-on situer le grand escalier immédiatement à l'ouest de l'aile orientale ; en effet, la précision que donne Rivot en indiquant qu'il desservait la porte des terrasses, c'est-à-dire le sol extérieur en contrebas de la courtine sud, tendrait à identifier cette porte à l'anomalie visible dans l'arcade 8 de cette muraille (fig. 2).

## Le nouveau bâtiment oriental

Dans la même décennie 1760-70, le prieur fit allonger l'amorce d'aile orientale donnant sur les jardins qui existait préalablement, peut-être pour donner une certaine symétrie à la façade sud par rapport au pignon à fronton de l'aile orientale. Il souhaita donner à ce bâtiment un sous-sol de profondeur équivalente à celle de la nouvelle cuisine, afin d'y faire un réfectoire (pour les domestiques désormais), des logements et une serre<sup>86</sup>. Rivot raconte qu'en fouillant, on trouva d'anciennes cheminées et des fenêtres donnant au nord ; on fouilla aussi le terrain en face de la poterne orientale, où l'on trouva quantité d'os humains, comme on l'a vu plus haut.

Les dimensions fournies par Rivot pour la totalité de la maison conventuelle, c'est-à-dire l'aile sud, le pignon et le nouveau bâtiment (312 pieds ou 101,4 m) correspondent à la dimension donnée par le rapport de l'an VI (51 toises 4 pieds, soit 310 pieds ou 100,7 m)<sup>87</sup> ; par ailleurs la longueur du nouveau bâtiment (120 pieds, soit 39 m), permet de placer l'ensemble de façon assez précise sur le plan topographique.

Il est intéressant de constater que les limites ainsi calculées pourraient coïncider avec les murs mis au jour lors du diagnostic de 2022 dirigé par Arnaud Prié<sup>88</sup> (fig.13, murs F1 et F2). Diverses structures ont été mises au jour dans l'angle de ces deux murs, tout particulièrement les vestiges d'un four, et au-dessous une grande voûte plein cintre percée d'orifices qui pourrait faire penser à une fosse de

83 « Sur le milieu de la facade de la maison est un belvédère dont la plateforme est couverte en plomb, et entourée d'une rampe de fer » (Annexe n° 2, doc. n° 2.6). L'abbé Pasques écrivait : « Il retoucha, prolongea et fit comme à neuf le grand bâtiment qui dominoit les terrasses, long de 120 pieds, à trois pavillons décoré de frontons et de vastes balcons, surmonté d'un joli belvédère, ayant quatre étages, 28 arcades et près de 100 croisées » (BM Provins, ms. 130 : N. PASQUES, *Abrégé de l'histoire de Provins*, t. II, p. 177). Indépendamment des exagérations de l'abbé, il se souvenait en 1809 du belvédère.

84 *Ibid.*

85 Annexe n° 2, doc. n° 2.6.

86 On s'interroge sur la présence d'une serre au sous-sol du bâtiment, éclairé seulement au nord.

87 La transcription donnée dans A. PRIÉ, *Île-de-France*, *op. cit.*, p. 33 est inexacte : elle donne 91 toises 4 pieds, à cause d'une confusion entre les graphies des chiffres 9 et 5.

88 *Ibid.*, p. 57-59. Le rapport propose d'identifier dans le mur F1 une portion d'enceinte primitive récupérée pour délimiter avec le mur F2 un bâtiment. Cependant, la position topographique de F1 semble trop proche de l'enceinte actuelle pour avoir constitué un première enceinte ; au demeurant, l'hypothèse d'une première enceinte dans ce secteur demeure à prouver, tant au plan historique qu'archéologique.

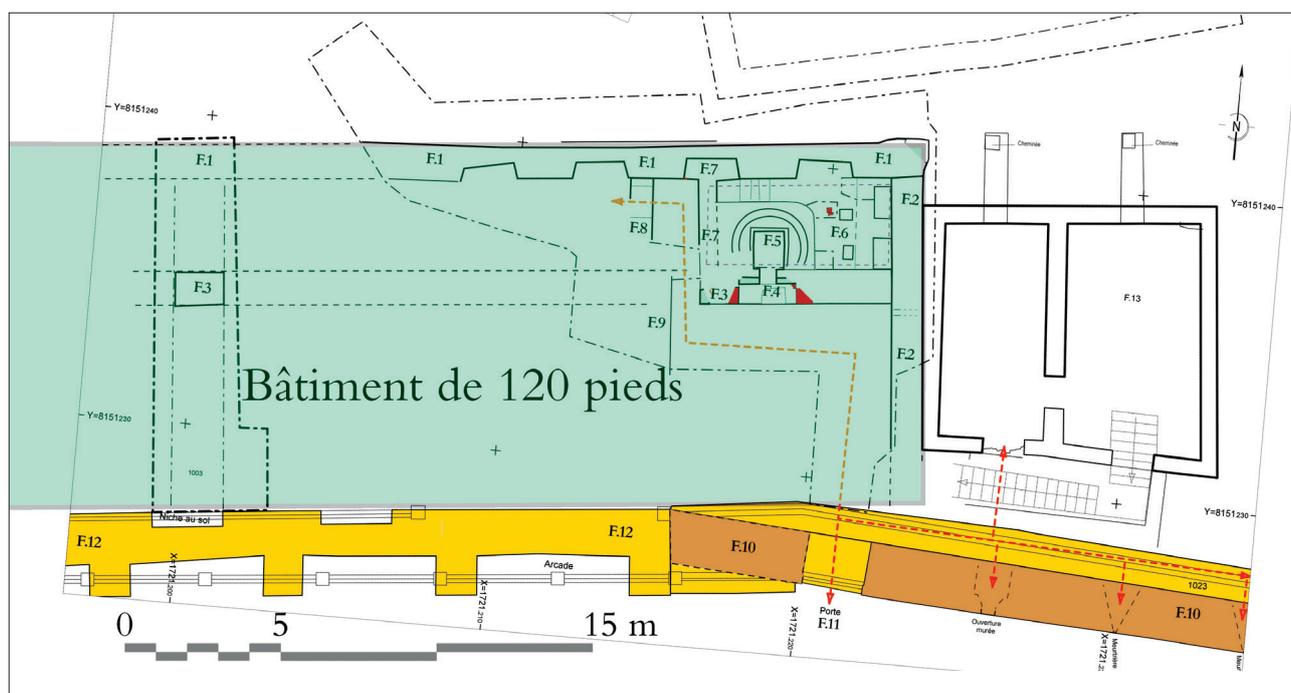


Fig. 13 : Superposition du plan d'emprises de la fig. 3 avec le plan archéologique publié dans Arnaud PRIÉ, Île-de-France, Seine-et-Marne (77). Provins, Collège Lelorgne, 1-3 rue de Savigny, Inrap, mai 2022 (cour. Arnaud Prié).

latrines. Or le rapport de l'an VI évoque, au rez-de-chaussée de l'ensemble conventuel, la présence de latrines, qui auraient pu se situer soit dans le nouveau bâtiment, soit dans l'aile orientale. Des latrines étaient indispensables, puisque le prieur Guignace avait transformé celles proches du dortoir par la salle des actes ; les placer de façon excentrée à l'extrémité du nouveau bâtiment était assez logique.

D'après le dessin de Lélou (vue n° 6, p. 42), ce bâtiment neuf se terminait par un simple pignon, et il en est de même dans le lavis restituatif à l'encre de Chine (vue n° 16, p. 52) ; au contraire, le plan de l'an VI (vue n° 5, p. 41), donne à penser qu'il existait un pavillon d'extrémité légèrement saillant, que l'on voit représenté couronné d'un fronton tant dans la vue du portrait de Guignace (fig. 12), que dans la restitution de Pasques (vue n° 7, p. 51). Il est impossible de trancher, mais ce fronton n'est pas évoqué par Rivot.

### Les deux caves orientales

Le diagnostic archéologique de 2022 a confirmé la présence, à l'est de ce nouveau bâtiment, de deux caves contigües de direction nord-sud, voûtées en berceau, connues auparavant par le CREPS, relevées et analysées dans le rapport. Leur ancienneté n'est pas avérée. On rappellera ici le commentaire de Rivot, selon lequel « la petite cave voûtée qui est à la suite de l'ancienne fut faite en février 1772 ».

### Le grand balcon à arcades de la courtine à contreforts

Le projet d'ensemble fut complété par l'érection d'un long balcon bordant au sud la totalité des bâtiments (fig. 4). Pour cela, les contreforts furent surhaussés (certains furent probablement construits ou refaits) pour recevoir à leur sommet des arcades segmentaires permettant de disposer tout au long de l'aile méridionale un balcon au devant des croisées. Rivot mentionne le dallage du balcon en pierres tendres à la date de 1769, prouvant que les arcades existaient alors.

Lors du diagnostic de 2022, il a été constaté que la courtine située à l'est de la poterne dite de Chavigny a été épaissie intérieurement ; il est quasi certain que cet épaississement eut pour but d'élargir le chemin de ronde supérieur et de permettre la poursuite de la promenade<sup>89</sup>.

### Le pavillon nord-sud et le nouveau petit pavillon sud-ouest

Le pavillon nord-sud que nous avons déjà évoqué fut démoli à partir de 1773, après que l'abbé et les chanoines aient passé un accord le 30 janvier 1771 ; il fallut ensuite une information de *commodo et*

89 *Ibid.* : mur F10 (originel) et élargissement 1023 : voir par exemple fig. 22 du rapport. Nous reprenons les conclusions de ce rapport.

*incommodo*, qui fut menée un an plus tard<sup>90</sup>, une homologation au Parlement, obtenue le 31 mars 1772. Les documents conservés permettent de situer précisément à l'extrémité occidentale de la grande courtine à contreforts ; nous en avons donné plus haut les dimensions (fig. 2 et 5). Il est indiqué dans l'accord entre l'abbé et les chanoines que ceux-ci devaient, après la démolition, aménager une extension pour la bibliothèque et pour le logis abbatial, ainsi que deux chambres au premier étage de l'aile méridionale pour remplacer les deux chambres du pavillon qui appartenaient au logis abbatial.

On ignore comment il fut donné suite à cet accord ; en tout cas, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il existait devant la jonction entre le logis abbatial et l'aile sud une construction rectangulaire peu large, couverte par une terrasse entourée d'une balustrade, percée de grandes baies (vue n° 6, p. 42) ; elle demeurait encore en élévation en 1822, malgré la démolition du reste des bâtiments (vue n° 9, p. 45). Nous l'appellerons ici le « *petit pavillon sud-ouest* ».

Aujourd'hui, il ne demeure de ce petit bâtiment que son soubassement formant le massif occidental du mur à contreforts, percé d'une haute baie, déjà évoqué plus haut (fig. 5). Le frontispice (p. 6) et la vue n° 15, des années 1820-30, représentent faussement des contreforts à l'endroit des piédroits de la baie ; elle prouve que la baie était alors murée, ce qui est avéré grâce aux dessins de Deroy et Leprince en 1822, et de la photographie de Félix Martin-Sablon antérieure à 1896 (fig. 17). Le murage de la baie dut intervenir au plus tard en 1773.

### La composition des terrasses au sud

Le réaménagement des bâtiments n'était qu'une partie de l'ambitieux programme du prieur. Depuis longtemps, comme nous l'avons vu, l'abbaye exploitait des vignes dans les pentes situées au sud du monastère et proches de la tour au Bourreau, et l'abbé d'Aligre, conjointement avec le chapitre, avait pris la jouissance des anciens fossés situés sous leurs murs.

Dès 1754, Michel Guignace commença de mettre en œuvre un projet bien plus vaste (fig. 14) : celui de

90 Il est amusant de voir que les témoins appelés pour cette information furent un ancien mousquetaire du roi, un ancien sous-brigadier des mousquetaires, un ancien lieutenant-colonel d'infanterie, un colonel d'infanterie, un capitaine d'une compagnie de canoniers, le procureur du Roi, le maire et le receveur de Provins. Ils approuvèrent tous avec une grande unanimité le projet de démolition... (voir AD Seine-et-Marne, 111 H 8, aimablement communiqué par Olivier Deforge).

créer une unité foncière et paysagère s'étendant des murs sud de la ville jusqu'au nouveau grand chemin de Paris, percé à partir de 1731, et vers l'est jusqu'à l'enceinte dévalant de la tour de Luxembourg<sup>91</sup>. Il y parvint en combinant astucieusement les baux emphytéotiques et les acquisitions durant les années 1750-70; ces dernières étaient néanmoins rendues difficiles par la promulgation de l'édit d'août 1749 interdisant aux personnes de mainmorte, en particulier les abbayes, d'acquérir de nouveaux biens fonciers, afin de fluidifier le marché de l'immobilier. Ceci obligea le prieur à passer par des prête-noms...

Dès 1754, on note ainsi la cession par un particulier de la jouissance des fossés situés sous le Pinnacle<sup>92</sup> ; en 1759, le chapitre obtint un bail par Saint-Quiriace d'une pièce de terre située sous la fontaine de « *Sousvigny* », comprenons Chavigny<sup>93</sup>. En 1762, le prieur sut convaincre l'abbé Armand Gaston Félix d'Andlau, fort bien introduit à Versailles, de prêter son nom à l'acquisition d'un grand terrain voisin de 91 perches de surface, à cheval sur la nouvelle route de Paris ; le même prête-nom fit de même pour un autre terrain de 7 perches<sup>94</sup>. Entre 1765 et 1769 se succédèrent trois autres acquisitions, l'une de 44 perches, une autre équivalente, et une dernière d'un arpent de vigne (100 perches), avec un prête-nom différent, nommé Joseph Tétard<sup>95</sup>. Notons encore le bail consenti par les bénédictins de la Charité-sur-Loire, au titre du prieuré du Mez-la-Madeleine, d'une pièce située près du Petit-Châtel, donc du Pinnacle<sup>96</sup>.

Enfin, en 1775, Michel Guignace passa avec la ville un acte de régularisation de tous les baux emphytéotiques par lesquels l'abbaye jouissait des fossés, depuis la porte de Paris jusqu'à la porte Saint-Jean, en passant par la tour de Luxembourg et le Pinnacle ; pour ce faire, on fit masse des anciens baux avec les baux tenus par des particuliers dont l'abbaye obtint le transfert, à la charge de payer

91 On rappellera sur ce sujet l'étude de S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, op. cit.

92 AD Seine-et-Marne, H 349. Voir aussi AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 107.

93 *Ibid.*, p. 9. L'analyse de l'acte indique que la pièce de terre est sise au bas des terrasses et de la fontaine, au travers de laquelle passe le nouveau grand chemin.

94 L'abbé d'Andlau inscrivit un paragraphe de sa main à la fin de l'acte de vente mentionnant explicitement son rôle (AD Seine-et-Marne, H 349). Voir sa notice sur <http://www.chateauversailles-recherche-ressources.fr/jlbwebjlbWeb?html=notdictionnaire&ref=547>, consultée le 24/04/2023.

95 Le prête-nom était cette fois un certain Joseph Tétart (AD Seine-et-Marne, H 347 : *Inventaire*, p. 9, n° 27-29).

96 BM Provins, ms. 107 : P. YTHIER, *Histoire civile de Provins*, t. IV, p. 34.

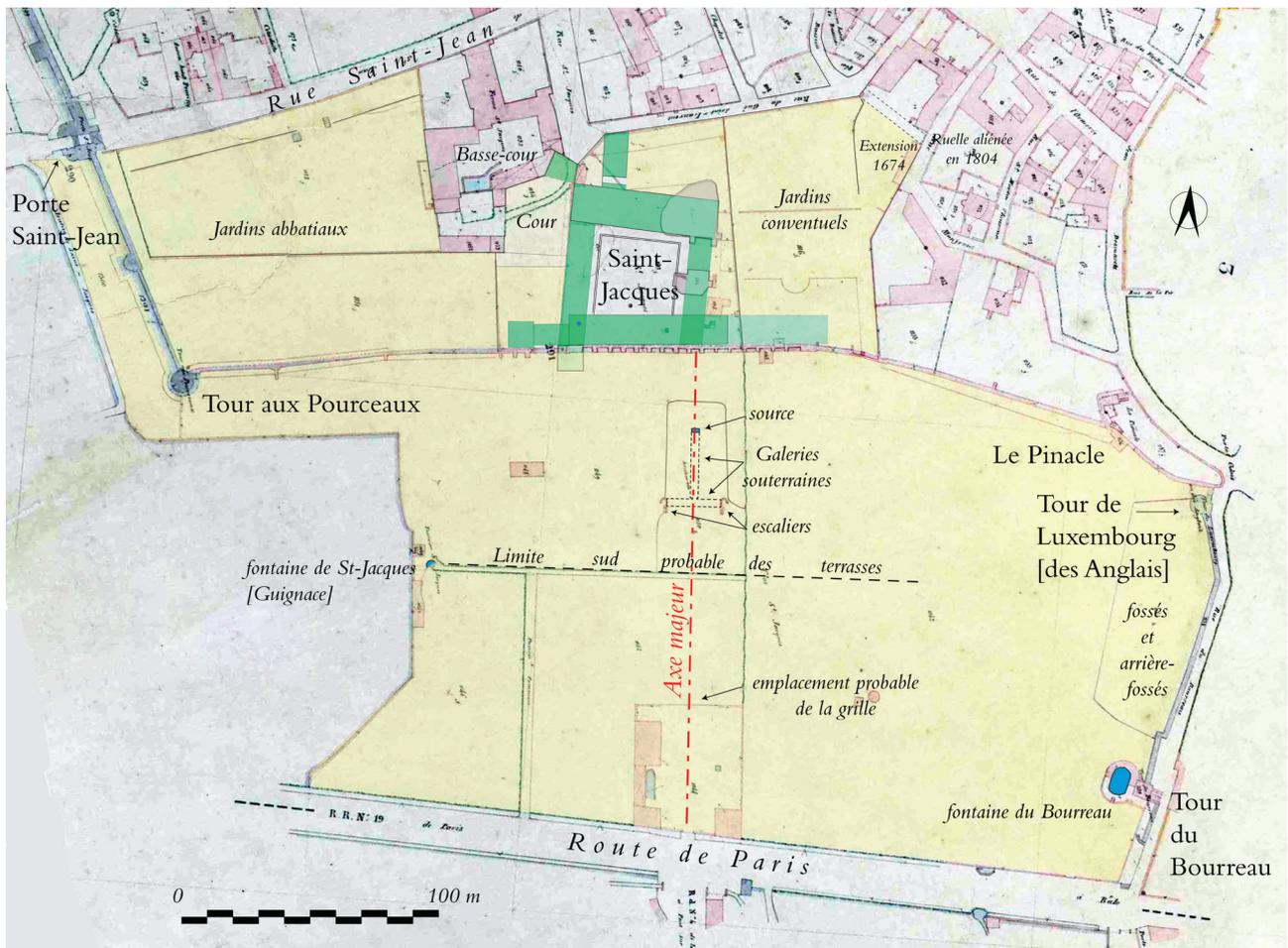


Fig. 14 : Extrait de la feuille cadastre de la Ville haute, dressée en 1844 (AD Seine-et-Marne, 4P37/7485), avec superposition des emprises restituées de Saint-Jacques (dessin Jean Mesqui). En vert, bâtiments de l'abbaye. En jaune, les éléments paysagers.

compensation aux titulaires<sup>97</sup>. Le prieur alla même jusqu'à se faire accorder la jouissance de la tour de Luxembourg (tour aux Anglais), et de la tour du Pinnacle ; curieusement, les chanoines avaient néanmoins interdiction d'accéder à cette dernière par l'intérieur de la ville, le texte les contraignant, s'ils le voulaient, à percer un accès depuis les fossés – ce qu'ils n'eurent jamais le temps de faire.

Sur ces terrains, le prieur développa son grand projet de terrasses étagées depuis l'abbaye jusqu'à la route de Paris. Celle-ci avait contribué, dès les années 1730, à ouvrir une nouvelle perspective sur le Châtel pour le voyageur ou pour le passant, perspective dans laquelle l'abbaye occupait une place majeure, avant la Grosse tour et Saint-Quiriace ; le génie de Guignace fut d'utiliser cette opportunité pour créer un nouvel espace occupé par un jardin « construit », domestiquant un coteau jusque-là inorganisé, voire délaissé, au profit d'un paysage ordonné et orienté par le grand axe nord-sud reliant visuellement la

route à l'abbaye symétrisée par rapport à son pignon à fronton et belvédère.

Le document le plus précis pour appréhender ces terrasses est le plan dressé par l'architecte Tannerot en l'an VI, à la veille de la vente de l'abbaye comme bien national ; cependant, il est sommaire et sans échelle ni cotes. On ne peut accorder qu'un crédit assez limité à la vue, fameuse à Provins, publiée dans *l'Abrégé* de l'abbé Pasques (vue n° 7), comme on y reviendra. Le chemin d'accès rectiligne, partant de la route de Paris au sud, entre deux piliers qui subsistent encore, passait entre des pièces de prés et de charmilles, et plus haut entre des vergers et des potagers. Une grille de fer forgé aménagée en 1772-1773 fermait le chemin au niveau d'un fossé relié à une fontaine trouvée en 1752 lors des travaux d'aménagement, appelée fontaine Guignace, puis au XIX<sup>e</sup> siècle fontaine Saint-Jacques<sup>98</sup>. Six terrasses de direction

<sup>98</sup> BM Provins, ms. 107 : P. YTHIER, *Histoire civile de Provins*, t. IV, p. 35-36. La source était située primitivement « à la troisième terrasse en descendant près le mur qui est au couchant ».

<sup>97</sup> Annexe n° 2, doc. n° 2.4.

est-ouest s'étagaient ensuite symétriquement par rapport à l'allée nord-sud formant le grand axe de la composition en prolongeant le chemin d'accès. Plusieurs escaliers reliaient les terrasses entre elles ; en 1844, le cadastre représentait encore deux escaliers en colimaçon symétriques par rapport au grand axe (fig. 14).

Seule la première de ces terrasses demeure, dans ses parties situées à l'ouest et à l'est du grand mur à contreforts ; probablement est-elle cachée au centre sous les remblais aménagés pour les spectacles équestres. À l'ouest, elle est large de 4,5 m et court sous une muraille d'origine médiévale qui soutient les anciens jardins abbatiaux ; des contreforts tardifs ont été aménagés pour soutenir cette courtine, certains à l'époque du prieur, comme en témoignent les passages voûtés en berceau qui traversent au moins deux d'entre eux (fig. 15). L'accès à cette terrasse depuis le niveau des bâtiments supérieurs s'effectuait, comme le rappelait Rivot, par le grand escalier ajouté par Michel Guignace ; on a vu plus haut que la localisation de la porte demeure peu sûre en l'absence d'un dégagement des appentis et des matériels accolés contre le grand mur à contreforts médian<sup>99</sup>. La partie est, qui s'étend jusqu'au Pinnacle, a été accaparée par la propriété qui se trouve au-dessus pour servir de verger ; un escalier néo-gothique a été construit dans les années 1900 pour rejoindre une porte percée dans une ancienne archère.

Rivot indiquait qu'une orangerie fut aménagée au-dessous du logis abbatial, sur la première terrasse ; Tannerot la situait au sous-sol des bâtiments conventuels, sans que l'on comprenne comment on aurait pu entrer et sortir les orangers, aucune issue n'existant<sup>100</sup>. Les terrasses comportaient aussi une serre chaude, totalement dépecée en l'an VI ; deux d'entre elles se terminaient par de petits pavillons déjà ruinés quand Tannerot les vit.

Il existait sur ces terrasses six pièces d'eau avec des jets alimentés par la « *fontaine Guignace* », fonctionnant pour les grandes occasions. Cette fontaine aurait été enfouie dans un glissement de

99 On peut exclure qu'il y ait eu deux portes d'accès, comme le représente la vue de l'abbé Pasques, aucune trace n'existant sur la muraille.

100 « *Il osta un massif de terres qui étoient sous le logement abbatial de la première terrasse, dont il fit une orangerie* » (Annexe n° 2, doc. n° 2.5.1). « *Au rez de chaussée, sur les jardins, de la cuisine où est une pompe, du réfectoire, d'un garde manger, d'un office, de plusieurs caves et caveaux, d'une orangerie avec un réservoir d'eau* ». (Annexe n° 2, doc. n° 2.6).

terrain en janvier 1767, lorsque le prieur faisait tirer de la terre pour faire le mortier du nouveau bâtiment ; elle aurait été retrouvée par la suite et protégée, mais alors qu'elle se trouvait sur la troisième terrasse, il fallut la réaménager à la quatrième et on la perdit à nouveau suite à un autre éboulement<sup>101</sup>.

Est-ce pour sécuriser une source que l'on aménagea, dans le flanc de la pente entre les deux escaliers en colimaçon, un dispositif curieux conduisant à une source souterraine ? Il est constitué de deux galeries voûtées en berceau, véritables tunnels, formant un T placé exactement dans l'axe majeur. Au sud, la barre horizontale, longue de 21 m, est accessible à ses deux extrémités ; la barre verticale longue de 28 m s'enfonce vers le nord sous la colline, suivant l'axe majeur des jardins, pour rejoindre une source (fig. 16). On peut se demander si Rivot ne confondit pas les différentes fontaines, car cette source d'eau paraît bien mieux située pour l'alimentation des jets d'eau que la fontaine Saint-Jacques qui est au bas des terrasses.

## Les représentations des terrasses

La seule représentation des terrasses – et de l'abbaye – est donc celle qui avait été insérée dans l'*Abrégé de l'histoire de Provins* de l'abbé Pasques (vue n° 7, p. 43). Il s'agit d'une vue restituée d'après les souvenirs de l'abbé ; la représentation de l'abbaye est idéalisée – certainement inspirée de celle qui figure dans le portrait du prieur Guignace au musée de Provins, qu'elle symétrise pour en faire un château classique (vue n° 4, p. 40). On ne s'appesantira pas sur les inexactitudes, comme les fenêtres en plein cintre régulièrement percées dans 28 arcades, elles-mêmes en plein cintre, alors que nous avons vu qu'il n'exista que 16 arcades couvertes en berceau segmentaire. Pas plus ne peut-on utiliser la représentation donnée des six terrasses, si ce n'est comme une image rêvée de la grandeur de Saint-Jacques<sup>102</sup>. L'abbé historien y fit représenter les escaliers dont il se souvenait, en particulier les deux colimaçons conservés en 1844, mais on n'est même pas sûr de leur position dans l'échelonnement des terrasses ; il fit peindre également des bassins avec des jets d'eau, cinq sur l'une des terrasses inférieures, et un dans une grotte

101 BM Provins, ms. 107 : P. YTHIER, *Histoire civile de Provins*, t. IV, p. 35-36. La source aurait été perdue une nouvelle fois ensuite.

102 On doit rendre hommage à Sandra Pascalis d'avoir tenté une interprétation de ce dessin, pour laquelle on renvoie à son mémoire : S. PASCALIS, *Influence de l'abbaye Saint-Jacques*, *op. cit.*, p. 40-44)



Fig. 15 : La première terrasse dans sa section occidentale, avec à l'arrière la courtine médiévale. Cliché : Olivier Deforge, 2008.

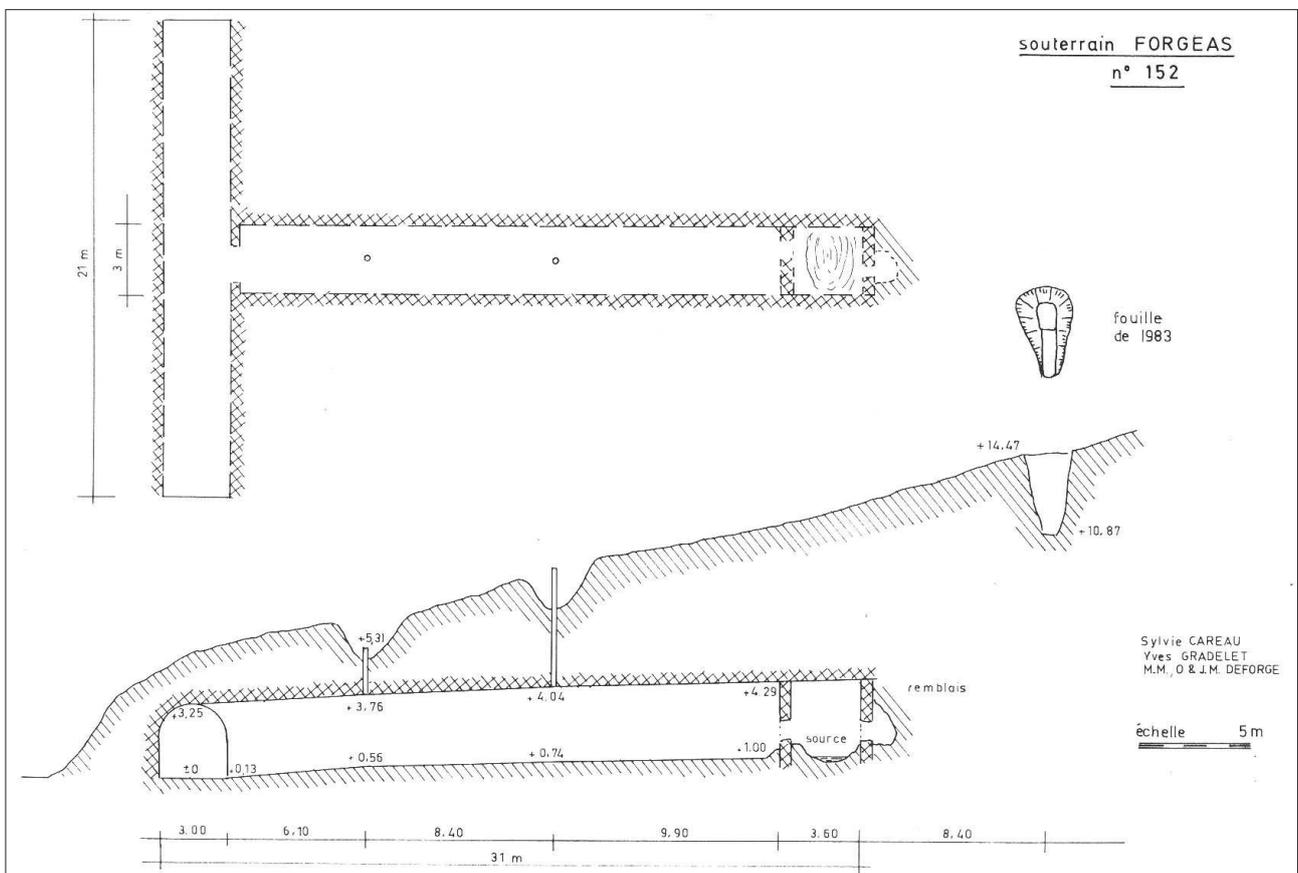


Fig. 16 : Plan des galeries voûtées sous les terrasses, reconnues vers 1990 par Sylvie Careau, Yves Gadelet, Jean-Marie et Olivier Deforge (collection privée Olivier Deforge). Le nord est sur la droite du plan.

sous le grand escalier ; le nombre correspond à celui que donnait Rivot, mais l'on ne peut être sûr de leur position.

Au moins donne-t-elle une idée de l'impression que l'ensemble faisait avant la Révolution dans l'esprit des contemporains. Il ne fait aucun doute que, pour les voyageurs venant de Paris, le grand bâtiment dominant les terrasses devait avoir l'allure de quelque château classique, et l'on comprend la fierté éprouvée par Michel Guignace, comme par les historiens provinois devant cette création qui embellissait les abords. L'abbaye de Saint-Jacques et ses jardins constituaient, de fait, l'entrée magnifiée de la ville pour les voyageurs venant de Paris. On en a une vue fugitive dans le lavis à l'encre de Chine qui, lui aussi, est une restitution (vue n° 16, p. 52), dont les sources d'inspiration sont inconnues.

### *De la déchéance de l'abbaye à sa disparition du paysage provinois : 1796-années 1830*

Avec la Révolution vint la déchéance : on l'a dit, l'abbaye fut transformée en prison pour les prêtres insermentés de la région de Provins. À partir de 1796, la désaffectation de la prison amena à envisager la vente comme bien national ; la commune de Provins s'y opposa, considérant qu'une bonne partie des terres de l'abbaye faisaient partie de son domaine, quand bien même elles avaient fait l'objet de baux emphytéotiques<sup>103</sup>. Mais la jeune République, dramatiquement désargentée, se pressa dans les années 1798 et suivantes de vendre ses biens nationaux. L'adjudication de Saint-Jacques et de ses terres, comprenant le bail emphytéotique de la ville de Provins, fut emportée le 2 fructidor an VI (19 août 1798) par Thomas Séverin Dubreuil, pour 800.000 francs ; Dubreuil était chargé d'acquitter une rente emphytéotique de 47 francs au profit de la commune.

Il s'agissait d'un propriétaire parisien, qui s'intitulait en 1837 architecte, mais semble avoir été plutôt marchand et récupérateur de biens nationaux pendant la Révolution<sup>104</sup>. Il se pourrait que l'estimation ait

<sup>103</sup> Voir l'extrait du registre de la commune de Provins du 26 fructidor an IV (12 septembre 1793) et la transmission au commissaire du pouvoir exécutif près le département de Seine-et-Marne, du 27 fructidor an IV (AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237).

<sup>104</sup> Lettre du citoyen Dubreuil en date du 2 floréal an VI (21 avril 1798) pour demander la nomination d'un expert ; nomination du sieur Tannerot, architecte (voir Annexe n° 2, doc. 2.6 : procès-verbal d'expertise du 2 fructidor

été biaisée, aucune mention n'ayant été faite des quantités importantes de boiseries, chambranles, plaques de cheminées, ni surtout des quantités considérables de plomb existant au niveau des toitures et des canalisations ; c'est en tout cas dans ce sens que l'administration municipale écrivait le 19 vendémiaire an VII (20 octobre 1798) aux administrateurs du département, sans succès<sup>105</sup>. Dès le 9 ventôse an VII (27 février 1799), Dubreuil faisait intervenir son cousin François Louis Deforgues, personnage politique contesté mais influent durant la Révolution, auprès de Dominique Vincent Ramel, ministre des finances, pour accélérer l'autorisation de démolition des bâtiments « inutiles » de Saint-Jacques. Le ministre pria, deux mois plus tard, les élus départementaux de l'autoriser, si tout le reste était en règle<sup>106</sup>.

Dans l'intervalle, l'administration municipale s'était pourvue auprès du département pour réserver sur les anciens domaines de Saint-Jacques un terrain en face de la tour du Bourreau, de l'autre côté des fossés, afin d'y implanter un nouveau cimetière pour remplacer celui de l'ancienne église Saint-Nicolas situé *intra muros*<sup>107</sup> – il s'agissait de ce qu'on appelait au Moyen Âge le martroi Saint-Nicolas<sup>108</sup>. Ce nouveau cimetière fut utilisé jusqu'en

– 19 août). Adjudication en date du 2 fructidor an VI (19 août 1798) (AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237). Thomas Séverin Dubreuil acheta le magnifique hôtel d'Aumont à Paris, le 6 messidor an XI (25 mai 1803), pour le revendre le 6 messidor an XII (25 juin 1804) avec plus-value (Charles SELLIER, *Anciens hôtels de Paris, nouvelles recherches historiques, topographiques et artistiques*, Paris, H. Champion, 1910, p. 239). En 1836, en tant qu'architecte, il déposa un brevet de 15 ans « pour des procédés servant à exécuter des imitations de mosaïques, marbres et toutes autres peintures par incorporation de couleurs sur toute sorte de pierres calcaires, gypseuses et autres, unies ou sculptées, durcies et polies ensuite » (*Bulletin des lois*, vol. 78, ordonnance du 8 février 1837, n° 125).

<sup>105</sup> AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237.

<sup>106</sup> Lettre de M. De Forge au citoyen Ramel, ministre des finances, pour obtenir l'autorisation de démolir une partie des bâtiments inutiles (9 ventôse an VII – 27 février 1799). Lettre du ministre Ramel aux administrateurs du département de Seine-et-Marne leur demandant de vérifier si Dubreuil n'est pas du nombre des acquéreurs qui ont encouru la déchéance de plein droit en vertu de l'article 3 de la loi du 25 brumaire dernier, si les bâtiments qu'il propose d'abattre ne détérioreraient pas le bâtiment principal, enfin si la caution qu'il présente est bonne et dans ce cas, de lui accorder l'autorisation (28 germinal an VII – 17 avril 1799) (AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237).

<sup>107</sup> Procès-verbal d'arpentage du 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798) d'un terrain de 2 da 9 m<sup>2</sup> ; interdiction à partir du 20 vendémiaire d'inhumier dans l'ancien cimetière (AD Seine-et-Marne, 1 Q 1237).

<sup>108</sup> J. MESQUI, *Provins, op. cit.*, p. 25b. F. BOURQUELOT, *Histoire de Provins, op. cit.*, t. I, p. 359. On ne peut suivre F. Verdier lorsqu'il propose que le martroi fut un place où l'on pratiquait la torture (F. VERDIER, « L'orme », art. cit.) : Jacques Soyer a montré depuis longtemps que



Fig. 17 : Vue de l'enceinte méridionale du Châtel, prise avant 1896 par Félix Martin-Sabon (1846-1933).  
Cliché : Médiathèque de l'Architecture et de la Photographie.

1808, puis désaffecté et remplacé par le cimetière de la Ville basse à la porte de Culoison<sup>109</sup>.

Dès les années 1800-1810, les terrasses semblaient avoir disparu, comme le montre la vue de Pierre Lélou, mais aussi celles de Leprince et Deroy (vues n<sup>os</sup> 6, 10 et 11, p. 42 et p. 46-47). La première n'est pas nécessairement très évocatrice, car le dessinateur travaillait depuis l'arrière de la tour du Bourreau, et son premier plan n'est pas vraiment convaincant. En revanche, Leprince et Deroy ne virent plus rien du paysage « construit » des terrasses, comme si celui-ci n'avait pas existé...

La démolition des bâtiments prit plus de temps. Dès le 4 germinal an XII (25 mars 1804), Dubreuil vendit à Marie Salomon Delahaye, épouse de Philippe Mengin de Montmirail<sup>110</sup>, la totalité du

le terme « martroi » désignait au Moyen Âge d'anciens cimetières (Jacques SOYER, « Étude sur l'origine des toponymes « martroi » et « martres » », *Revue des études anciennes*, t. XXVII, n<sup>o</sup> 3, 1925, p. 213-227).

109 Émile LEFÈVRE, *Les rues de Provins*, s. l. [Provins], s. n., 1868 (rééd. 1979), p. 125-126.

110 Ce couple mériterait une biographie. Philippe Mengin était baron de Montmirail dans la Sarthe, son secrétaire était

jardin conventuel situé à l'est, ce qui permit à cette dernière de se constituer une vaste propriété allant depuis Saint-Jacques jusqu'à la place du Châtel, comprenant l'hôtel de Savigny ; un autre terrain, sans doute à la place du jardin abbatial, fut vendu à la même date au citoyen Chariot, déjà détenteur de la ferme situé à l'angle de la rue Saint-Jean<sup>111</sup>.

Puis, en 1809 et 1812, Dubreuil se dessaisit de toutes ses propriétés, d'abord au profit d'une certaine

Jean Pierre Delahaye Delaunay. Ils furent incarcérés en 1794 à Chartres ; le second fut sauvé par Marie Hélène Dursort, de Provins, et continua une carrière politique dans la Sarthe, alors que le baron épousa une sœur ou cousine de son secrétaire, qui mourut en 1837 à Provins. Mengin de Montmirail était conseiller des aides avant la Révolution, et se rendit célèbre par l'acquisition des ruines du château Trompette à Bordeaux en 1785-1787, qu'il comptait détruire pour revendre les matériaux. Son épouse prétendait avoir reçu Napoléon lui-même en 1814 dans son hôtel de Savigny de Provins.

111 AD Seine-et-Marne, 216 E 7, à la date, complété le 1<sup>er</sup> messidor an XII (20 juin 1804). La dame Mengin de Montmirail obtint la même année de la ville de réunir l'Hôtel de Savigny au jardin de Saint-Jacques, en aliénant la petite ruelle créée en 1674 par le chapitre pour agrandir le jardin de Saint-Jacques et intégrer une autre ruelle plus à l'ouest, disparue en 1804 (AD Seine-et-Marne, 4 OP 3797) !

veuve Dagneau, puis à celui d'un certain Garnier<sup>112</sup>. La démolition était encore en train dix ans plus tard ; elle ne dut s'achever que dans les années 1830, et encore demeurait-il quelque élévation à certains éléments de bâtiments, dessinés dans le cadastre de 1844.

Une maison neuve fut construite au sud-est, devant l'ancienne salle capitulaire, et une minuscule chapelle néo-gothique sur l'enceinte dont nous avons parlé plus haut (fig. 17) ; les ruines de l'église furent incorporées dans un bâtiment néo-gothique servant de salle à manger d'été<sup>113</sup>. Quant aux anciennes terrasses, elles furent abandonnées sans entretien.

Plus tard, dans les années 1880, les terrains, répartis entre les différents propriétaires de maisons jouxtant l'enceinte méridionale, furent pour certains mis en culture, pour d'autres transformés en jardins anglais (fig. 17) ; l'histoire reste à en faire<sup>114</sup>.

Cependant, cette déchéance brutale, adoucie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, devint tristement disparition avec l'urbanisation du XX<sup>e</sup> siècle, qui a coupé la relation paysagère entre la route de Paris et l'enceinte de la ville haute. À l'intérieur de la ville, le collège Lelorgne de Savigny a supplanté l'ancienne abbaye, qui n'est pas signalée. Saint-Jacques n'existe même plus à l'état de souvenir aujourd'hui...

Jean MESQUI, Olivier DEFORGE

---

112 Vente par M. Dubreuil, le 30 janvier 1809, à la veuve Dagneau du clos dépendant autrefois des maisons conventuelle et abbatiale de Saint-Jacques, bornée au nord et au levant par les gros murs de fortification et les fossés de la ville, et les six terrasses et le lavoir, moyennant 6 000 francs ; la dame est chargée de payer la somme de 31 francs annuellement constituant la rente emphytéotique envers la ville (BM Provins, ms. 138 : recueil de pièces sur l'histoire ecclésiastique de Provins, t. VI, fol. 76 v<sup>o</sup>). Vente par la veuve Dagneau à M. Garnier de Provins, du clos Saint-Jacques contenant 2 ha 61 a 74 ca, pour 7 000 francs, à charge de payer les 31 francs ; et par le sieur Dubreuil au même Garnier du terrain où étaient situés l'église et le cloître de la ci-devant maison de Saint-Jacques contenant 51 a, borné par le mur de terrasse construit sur la portion emphytéotique, ainsi que le reste à courir du bail pour le fossé dit le fossé Saint-Jean, moyennant 1 000 francs (BM Provins, ms. 138, fol. 77).

113 Voir un très intéressant plan de la propriété dressé le 14 avril 1914 dans le cadre d'une enquête criminelle (AM Provins, 1Z, plan Babinet).

---

114 On citera ainsi le général Auguste Jacques Gervais, fils de Provins, qui posséda une grande propriété intra muros. Louis Rogeron évoquait le 15 mars 1886 : « *De grands travaux de terrassement auront d'ici à quelques jours changé complètement l'aspect du vaste terrain en pente qui monte de la route de Paris au mur des terrasses du Pinnacle. Partout se dessinent déjà les allées et les massifs d'un parc à l'anglaise et dans le bas, un immense canal est disposé pour recevoir l'eau de la fontaine Saint-Jacques* ».